



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du Pays de Brest
Juillet 2021





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

du Pays de Brest

Entre

- **Brest métropole**
Représentée par Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021
- **Communauté de communes du Pays des Abers**
Représentée par Jean-François TRÉGUER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 juin 2021
- **Communauté de communes du Pays d'Iroise**
Représentée par André TALARMIN, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 juillet 2021
- **Communauté Lesneven Côte des Légendes**
Représentée par Claudie BALCON, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 juin 2021
- **Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas**
Représentée par Patrick LECLERC, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 juin 2021
- **Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime**
Représentée par Mickaël KERNÉIS, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juin 2021
- **Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay**
Représentée par Gaëlle NICOLAS, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 juillet 2021
- **Pôle métropolitain du Pays de Brest**
Représenté par François CUILLANDRE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021

D'une part,



ET

L'État,

Représenté par Philippe MAHÉ, Préfet du département du Finistère,
Ci-après désigné par « l'État » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par Jean-Noël GUERRE, Directeur régional
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

La Caisse des dépôts – Banque des territoires,

Représentée par Mathilde LETERRIER, Déléguée territoriale de la banque des territoires
Ci-après désignée par « la CDC » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE du Pays de Brest réunit 7 intercommunalités dont Brest métropole et les 6 communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, de Lesneven Côte des légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et de Pleyben-Châteaulin-Porzay. Ce territoire réunit plus de 420 000 habitants.

Brest métropole élabore de manière concomitante un contrat métropolitain pour la période 2021-2027, adossé au CPER 2021-2027 et ses différents volets. Il est **en cours de mise au point dans le cadre des discussions relatives au CPER 2021-2027 avec l'État, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère**. Il vise à inscrire notamment les projets métropolitains ayant vocation à assurer des fonctions métropolitaines à minima à l'échelle de l'ouest breton voire de la Bretagne ou au niveau national. Il devra concerner des investissements structurants pour le territoire, ceci dans différents domaines :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, notamment la rénovation énergétique du bâti universitaire et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les démarches Campus Mondial de la mer, capitale French tech, ...
- Le nouveau pacte productif, notamment les activités et industries maritimes, le développement du port de Brest, le renouvellement des zones d'activités économiques ...
- L'emploi, l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi à l'échelle du Pays par l'action notamment de Défis Emploi (PLIE, ...) et de la Mission Locale
- Le projet alimentaire métropolitain de territoire
- Le tourisme et l'évènementiel
- La transition numérique
- La transition du cœur de métropole Penfeld
- Le site du Moulin blanc – Océanopolis porte d'accès à la métropole et à la rade de Brest
- La transition écologique solidaire et le plan d'action du PCAET métropolitain
- La santé et le médicosocial
- Les grands équipements culturels et sportifs : le Quartz, le Fourneau, l'EESAB, ...
- Le maillage territorial des équipements scolaires, culturels et socioculturels, sportifs, associatifs, socle de la vitalité de la vie sociale, du bien être des habitants des villes et des quartiers
- Le NPNRU des quartiers de Bellevue et de Recouvrance- Quéliverzan rive droite de Brest, et le contrat de ville
- L'accessibilité et la mobilité : projet ferroviaire LNOBPL, les nouvelles lignes de TCSP, le pôle d'échange multimodal de la gare de Brest, les échangeurs sur RN, l'aéroport Brest Bretagne...
- La coopération territoriale, l'alliance des territoires : Pôle métropolitain du Pays de Brest, Ententes des agglomérations de l'ouest Bretagne, contrat de réciprocité ville campagne avec le Pays du Centre Ouest Bretagne, Pôle métropolitain Loire-Bretagne.



Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique, confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Brest autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Evolution du CTE vers un CRTE

Le territoire du Pays de Brest a signé un Contrat de Transition Écologique en février 2020. Les signataires du CTE du Pays de Brest ont souhaité le faire évoluer vers un CRTE et ont acté cette décision en comité de pilotage du CTE du 18 mai 2021.

Le CTE du Pays de Brest contenait trois orientations :

- l'autonomie énergétique du territoire
- la mobilisation des acteurs
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique



Le contenu du CTE est pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

Article 2 - Présentation du territoire signataire

2.1 – LE PAYS DE BREST, UN ESPACE DE COOPERATION INTERTERRITORIALE ...

Le CRTE du Pays de Brest associe sept intercommunalités et 103 communes. Ce territoire organisé depuis plus de 20 ans conduit des démarches de coopération interterritoriale très fortes et permet de nouer de vraies coopérations entre des territoires urbains, périurbains et ruraux.

Face aux enjeux majeurs du territoire, l'espace d'échanges et de coopération qu'est le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue à la recherche de réponses adaptées, pertinentes et efficaces.

Cette coopération se traduit notamment par l'existence de plusieurs dispositifs et démarches communes à ses membres :

- Un schéma de cohérence territoriale (SCoT),
- Une mission mobilités durables,
- Un Contrat de Transition Écologique (CTE),
- Un Contrat Local de Santé (CLS),
- Une destination touristique partagée (Brest terres océanes),
- Un accompagnement de filières locales à potentiel (algues, forêt/bois),
- Une mission Infrastructures numériques,
- Un SIG commun GéoPaysdeBrest,
- Des réponses à de nombreux appels à projets de l'État, de la Région et de l'Europe.

Si les coopérations sont réelles à l'échelle du Pays de Brest, elles le sont aussi au sein des intercommunalités avec :

- La prise de compétences PLUI pour toutes les communautés de communes
- Des PCAET approuvés ou en cours d'élaboration
- Des programmes locaux de l'habitat (PLH)
- Une solidarité entre tous les EPCI et leurs centralités pour un engagement dans le programme « Petites villes de demain »,
- Quatre territoires labélisés Économies en ressources (Pays d'Iroise Communauté, Communauté de Lesneven Côte des Légendes, Communauté de communes du Pays des Abers, Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas),
- La prise de la compétence mobilité par tous les EPCI.



En résumé, les principaux axes de coopération majeurs entre Brest métropole et les six communautés de communes sont :

1 – La transition écologique et énergétique

Après avoir signé un Contrat de Transition Ecologique conjointement en février 2020, le territoire s'engage dans un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME. Les actions communes sont nombreuses :

- Une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : Tinerjie
- La réalisation d'un cadastre solaire accessible aux habitants, entreprises et collectivités, accompagné d'actions de communication
- Une animation territoriale du fonds chaleur de l'ADEME depuis 3 ans pour accélérer la production de chaleur par les acteurs publics et privés, et la perspective d'un nouveau fonds chaleur
- La réalisation d'une étude de planification énergétique afin d'identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables du Pays de Brest
- La mobilisation des citoyens avec des outils communs comme l'investissement dans un camion climat qui va aller à la rencontre des habitants
- La réalisation d'une étude de faisabilité d'un fonds carbone en coopération avec le Pays de Mans

2 – Les mobilités durables

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions mobilités durables lauréat de l'appel à projets TEnMod
- Les échanges entre intercommunalités compétentes en matière de mobilité (ex : articulation possible avec les pôles d'échanges multimodaux des axes structurants de transports collectifs et de TCSP de Brest métropole)

3 - Le contrat local de santé du Pays de Brest

Le contrat local de santé du Pays de Brest contribue à :

- Améliorer l'accès aux soins
- Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique et favoriser l'émergence de dynamiques favorisant le bien-être et la santé mentale de la population
- Renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé autour des thématiques diverses
- Développer un environnement physique favorable à la santé
- Accompagner le vieillissement du territoire
- Informer, coordonner, valoriser, favoriser l'interconnaissance

4 – L'économie et l'emploi

- L'accompagnement de filières à potentiel (filières bois, algues)
- Les actions d'insertion de la mission locale et de Défis emploi (PLIE)
- L'Écopôle de Lanvian
- Le développement du tourisme avec la destination Brest terres océanes

Le contrat de rade

Le futur contrat de Rade : au regard de l'enjeu majeur sur la qualité de l'eau et des milieux en rade de Brest, la démarche d'élaboration d'un nouveau contrat de rade a été lancée en mai 2021, afin de définir les objectifs précis et un programme d'actions cohérent et opérationnel, sur les petits et grands cycles de l'eau, et sur d'autres thématiques (biodiversité, changement climatique...).



Ce projet est également une illustration d'une coopération interterritoriale sur un périmètre étendu aux Pays du Centre Ouest Bretagne et de Morlaix.

... AUTOUR D'UNE METROPOLE FORTE

Le statut de métropole repose sur des fonctions de commandement stratégique de l'État (Défense, enseignement supérieur et recherche, innovation, santé, ...) et des fonctions métropolitaines exercées à des échelles régionales, nationales et internationales. Ces fonctions sont essentielles en particulier pour le développement, l'attractivité et l'équilibre de tout le territoire du Finistère et de l'ouest Bretagne.

Cette dynamique métropolitaine inscrite dans un partenariat territorial large a enclenché des démarches fédératrices, et sa déclinaison contractuelle via le contrat métropolitain apporte à l'ensemble du Pays de Brest des projets et dispositifs structurants au service de la population et du rayonnement de la pointe bretonne, dans le cadre d'un rééquilibrage est/ouest nécessaire à l'échelle régionale.

L'ensemble de ces dynamiques de coopération et de solidarités sont de véritables atouts pour l'attractivité et un développement équilibré du territoire.

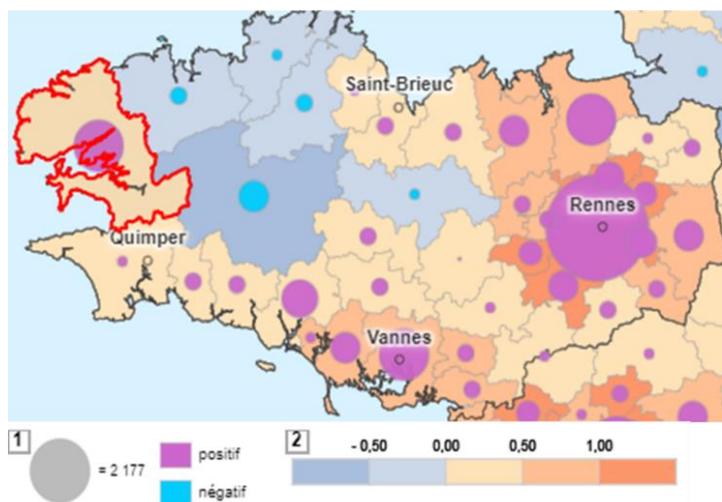
2.2 – DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La présentation complète du diagnostic et de l'état des lieux écologique sont présentés en annexe 1.

Tel que mentionné en préambule, le Pôle métropolitain du Pays de Brest regroupe 420 000 habitants répartis sur sept intercommunalités depuis 2017. Il rassemble ainsi 46% de la population finistérienne sur 31% du territoire départemental. Créé en 2012 par transformation du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest, le Pôle métropolitain est le fruit d'un renforcement des coopérations et de la solidarité locale. Il est constitué de Brest métropole et des communautés de communes du Pays d'Iroise, Pays des Abers, Lesneven Côte des Légendes, Pays de Landerneau-Daoulas, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Cet espace de coopération s'organise autour de la métropole brestoise, qui représente la moitié des habitants du Pays de Brest et qui, de par ses fonctions métropolitaines, assure une structuration de l'Ouest Breton et un équilibre avec l'Est de la Bretagne. Dans son ensemble, l'organisation du Pays de Brest est qualifiée de «

- 1 Variation annuelle de la population, 2012-2017 (habitants) - Source : Insee, RP 1968-2017
- 2 Taux d'évolution annuel de la population, 2012-2017 (%) - Source : Insee, RP 1968-2017



polycentrique », reposant sur l'existence d'un réseau de centralités structurantes pour la vie de la population et des entreprises.

La population du Pays de Brest augmente, mais modérément : 0,30%/an sur la période 2012-2017 contre 0,47%/an pour la Bretagne. Cette croissance est portée principalement par une dynamique migratoire, le solde naturel étant lui négatif ou presque depuis plusieurs années maintenant. Cette dynamique moins favorable de la péninsule est une préoccupation des acteurs du Pays de Brest. Cette situation



justifie des efforts pour renforcer l'attractivité du territoire, en vue de soutenir cette croissance migratoire et démographique.

La démographie est également marquée par des évolutions propres à chaque intercommunalité : vieillissement de la population, des ménages plus petits et plus nombreux, une part d'emplois concentrée sur l'administration, l'enseignement et la santé (2/5) ...

Une économie diversifiée

Avec plus de 60% des emplois pour tout juste 50% de la population, Brest métropole constitue le cœur économique du territoire, le territoire de Landerneau-Daoulas constituant le second bassin d'emploi du Pays de Brest. Historiquement, le bassin d'emplois brestoïse est marqué par les emplois maritimes et agricoles qui ont favorisé le développement du secteur public et d'industries agroalimentaires. Néanmoins, le Pays de Brest se caractérise aussi depuis quelques années par un développement des activités liées aux services et à l'économie présentielle, accompagnant l'accroissement démographique des territoires limitrophes de Brest métropole.

L'économie maritime

Le territoire se distingue par la présence de 600 kilomètres de linéaire côtier et la présence historique du secteur de la marine et de la défense. Si celui-ci a perdu en influence au fil du temps, les filières de la réparation navale, du nautisme et des autres emplois directs et indirects liés à la mer restent conséquentes. Régionalement, le Pays de Brest représente 12% des emplois totaux mais 41% des emplois maritimes. La présence d'emplois qualifiés en lien avec la défense, notamment, a permis une montée en compétence globale des acteurs de la filière au point de faire aujourd'hui du Pays de Brest un pôle d'excellence en matière de sciences marines, de recherches océanographiques pouvant s'illustrer par l'implantation à Brest de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et la participation au campus mondial de la mer. Cette filière maritime repose donc sur un partenariat appuyé avec le domaine public au-delà de la défense, pouvant s'illustrer par la présence de 1700 emplois en recherche publique.

Cette économie « bleue » tend aujourd'hui à s'orienter vers le développement et la valorisation de filières émergentes comme le développement de l'aquaculture au travers du développement d'un Cluster Algues (la mer d'Iroise se caractérise par le plus grand champ d'algues de France), les énergies marines renouvelables (EMR)...

L'industrie

L'industrie au sein du Pays de Brest représente 11% de l'emploi total, contre 13,2% en Finistère. Ces chiffres masquent toutefois une diversité de situations locales. Certains EPCI du territoire présentent en effet un caractère plus productif, notamment les Communautés de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, Pays de Landerneau-Daoulas, et Lesneven Côte des Légendes qui concentrent plus de 35% d'emplois en sphère productive contre une moyenne départementale de 31%. La présence de zones d'activités étendues et particulièrement bien desservies par le réseau routier est un atout pour le développement des industries sur ces territoires.

Les fréquentes mutations (fermetures, restructurations...) sont à l'origine d'une baisse des emplois industriels entre 2007 et 2017 (moins 500 emplois environ) sur le Pays de Brest. Toutefois, certains territoires se caractérisent par une hausse de ces emplois, telles que la Communauté de Lesneven Côte des Légendes et la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.



Trois emplois industriels sur quatre au sein du Pays de Brest sont liés à l'agroalimentaire ou au secteur de la métallurgie. Ce dernier est d'ailleurs en croissance avec des effectifs qui ont augmenté de plus de 20% depuis les années 90 (chiffres Finistère). Le secteur industriel fait face à un enjeu crucial pour son développement, voire son maintien. Il s'agit du renouvellement des générations et des difficultés qu'il rencontre à recruter et attirer de nouveaux talents.

C'est en ce sens que 4 EPCI (Brest métropole et les communautés de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, de Pleyben-Châteaulin-Porzay et de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime) s'engagent dans la démarche « Territoire d'industrie ».

Elle vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir au travers de projets de recyclage de friches, du développement d'espaces de formation...

Les filières agricoles et agroalimentaires

L'économie liée à la terre reste majeure et irrigue tout le territoire. En effet, l'agriculture représente 8% des emplois (directs et indirects) et pèse d'ailleurs pour 45% des activités du port de Brest. Occupant près de 57% de la surface des sols, elle joue un rôle majeur dans le façonnage des paysages. Ce secteur économique est toutefois au cœur d'importantes mutations.

Le Pays de Brest regroupe aujourd'hui moins de 2000 exploitations. Ce nombre en baisse constante depuis plusieurs années traduit une évolution de la filière : les exploitations ont presque doublé de taille depuis les années 2000, avec une surface agricole utile (SAU) d'environ 30 hectares à l'époque pour presque 60 aujourd'hui. Cette évolution peut s'expliquer par la mise en place d'une nouvelle structuration reposant sur des groupements (GAEC...) plus que sur les modèles familiaux classiques. Le morcellement des parcelles (distance entre le siège d'exploitation et la parcelle la plus éloignée) est ainsi plus marqué sur le Pays de Brest qu'en Bretagne (5,6 km en moyenne contre 4,9).

Cela se conjugue à d'autres enjeux : la continuité de l'activité de certaines exploitations en raison d'une moyenne d'âge des exploitants plus forte que la moyenne finistérienne et bretonne ou encore le devenir des friches agricoles, amenées à se multiplier à l'avenir au vu des mutations de la filière. Le niveau des émissions de GES et polluants liés est élevé car dû à une présence plus forte des activités d'élevage.

Le territoire conserve des atouts pour le développement de la filière : des filières conventionnelles qui s'adaptent, se modernisent et un fort développement des circuits courts d'une part et la croissance de l'agriculture bio (+90% d'exploitations engagées en 10 ans) d'autre part.

Le poids et la diversité de l'agriculture du Pays de Brest se traduit notamment par la présence d'importants groupes et coopératives agroalimentaires : Even à Ploudaniel, Eureden à Landerneau, Savéol à Plougastel-Daoulas ou encore le groupe France Poultry sur Châteaulin.

Le tourisme

Le tourisme se développe en Bretagne qui s'impose comme une destination incontournable à l'échelle du territoire national, en enregistrant des hausses continues de flux de visiteurs. La hausse de 4,5% de fréquentation touristique enregistrée entre 2018 et 2019 place la Bretagne en 4^{ème} position des régions qui connaissent la plus forte progression. Le Finistère et le Pays de Brest disposent d'atouts importants à faire valoir comme la présence d'un important linéaire côtier, du 1^{er} aéroport breton en termes de fréquentation ou encore de nombreux équipements structurants et de loisirs (parc de La Récré des 3 Curés). Il concentre également quelques grands



événements : Fêtes maritimes (720 000 visiteurs en 2016), Fête du bruit (50 000 entrées en 2019), festival du Bout du Monde (60 000 entrées). Les clients nationaux représentent les trois quarts des nuitées enregistrées. Cette tendance n'a fait que s'amplifier en 2020, en raison de la crise sanitaire. Au-delà des grands équipements et événements, le Pays de Brest se caractérise par une multitude d'animations, de fêtes locales, très appréciées des touristes.

L'essor du tourisme sur le territoire est également favorisé par une capacité d'hébergement tant en termes de quantité que de diversité de l'offre (campings, résidences secondaires, gîtes et chambres d'hôtes ou encore hôtels). Toutefois, la répartition de cette offre est particulièrement inégale : le littoral en concentre 85%. La Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime concentre près d'un tiers de l'offre avec 1568 places d'hébergement touristique pour 1000 habitants contre une moyenne de 314 sur le reste du Pays de Brest. Brest métropole présente davantage une offre hôtelière destinée à une clientèle d'affaire.

Le territoire dispose par ailleurs d'un potentiel de développement des activités liées à un tourisme durable avec la présence, au-delà du littoral, d'une pluralité d'espaces préservés et protégés ainsi que de nombreux itinéraires de randonnée tel que le GR 34. Il convient toutefois de concilier ce développement à une préservation du patrimoine qu'il soit environnemental, culturel, maritime, rural...

Les changements climatiques pourraient par ailleurs favoriser la Bretagne.

Le numérique

Le numérique est amené à prendre une place toujours plus conséquente dans notre quotidien, et modifie nos manières de consommer, de réaliser nos achats, de nous déplacer, de travailler... Il affecte également l'économie en créant des emplois, et en favorisant les relocalisations d'activités économiques notamment qui compensent leur position géographique par une proximité numérique avec leurs marchés, leurs approvisionnements.

Pour la Bretagne et le Pays de Brest, l'avènement et le développement du numérique apparaissent dès lors comme une opportunité. La part de l'emploi dans le numérique est de 9% à Brest métropole en 2018, et le reste du Pays connaît un fort taux d'évolution sur 2 ans (+130% sur le Pays des Abers ou encore +34% à la CC Pleyben-Châteaulin-Porzay). Le numérique prend une place prépondérante en Bretagne avec 54% de ces emplois dans le bassin rennais et 14% pour la zone d'emplois de Brest.



Brest fait d'ailleurs partie de la French Tech Brest + et des 13 capitales French Tech. En lien avec Lannion, Morlaix et Quimper, c'est la reconnaissance des forces en présence dans le domaine du numérique et du développement de filières de formation, comptant plus de 5000 étudiants qui renforcent encore un peu plus l'excellence numérique du territoire.

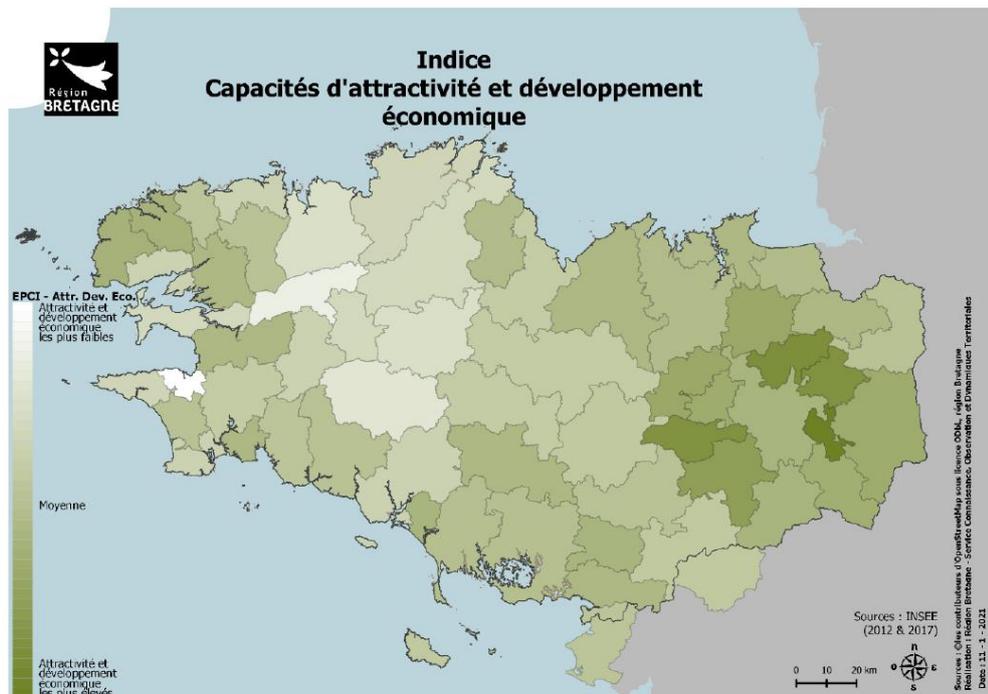


Figure 1 : Carte qui synthétise l'évolution annuelle de la population, l'évolution annuelle des emplois et le poids du chômage

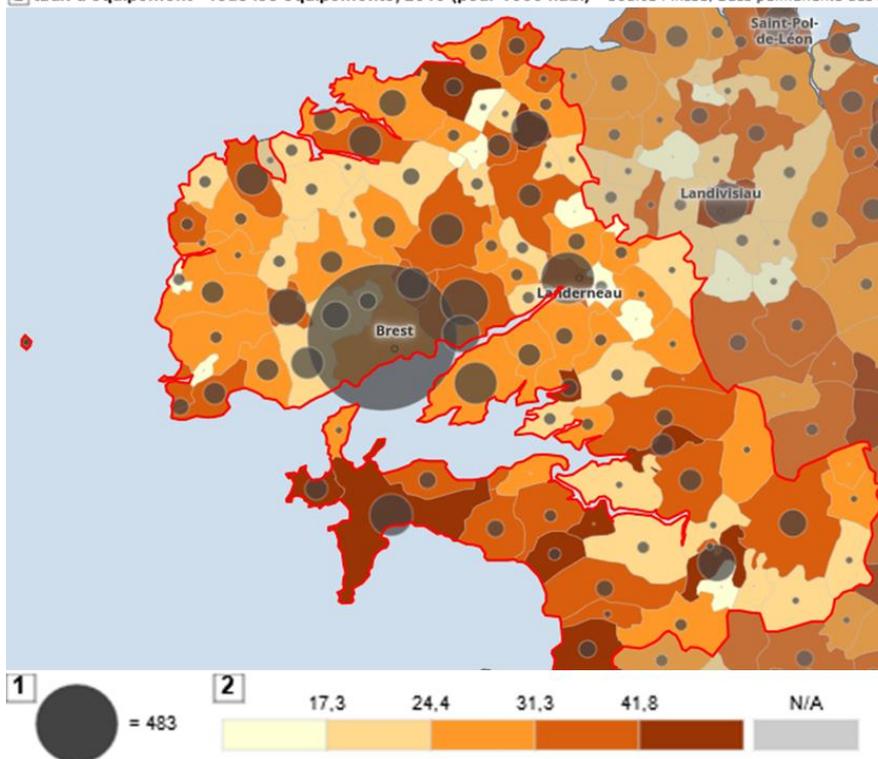
Des centralités avec des équipements et services de qualité

Des services à la population

En lien avec une organisation qualifiée de polycentrique, les équipements publics du Pays de Brest sont nombreux, de qualité et bien répartis. Le territoire dispose d'équipements diversifiés en éducation (universités, Lycées...), en culture avec le Quartz (scène nationale), le Fond Hélène et Edouard Leclerc pour la culture, la Carène et les nombreuses salles de spectacle présentes sur le territoire. Les équipements métropolitains (CHRU, universités...) sont particulièrement représentés dans la métropole brestoise.

Cela est complété par une bonne couverture en équipements de proximité (écoles élémentaires, équipements sportifs, accueil de l'enfance...) en lien avec l'économie présentielle mais également grâce à une bonne vitalité associative. Il est ainsi recensé, en 2019, 0,13 équipements de sports et culture pour 1000 habitants dans le Pays de Brest (moyenne nationale de 0,10). Depuis 2015, une augmentation de 12,5% du nombre d'équipements de sport et culture est constatée. Cela rejoint le constat selon lequel les 3 domaines les plus concernés par des créations d'associations sont la culture, le sport et les loisirs.

- 1 nb d'équipements - Tous les équipements, 2019 - Source : Insee, Base permanente des équipements
 2 taux d'équipement - Tous les équipements, 2019 (pour 1000 hab.) - Source : Insee, Base permanente des équipements



Les services à la population se caractérisent également par la présence de commerces. En ce sens, le maillage commercial du Pays de Brest est considéré comme dense, ce qui a aussi pour conséquence de limiter les déplacements.

Les mobilités

L'enjeu de l'accessibilité du territoire périphérique qu'est le Pays de Brest reste majeur. C'est pourquoi une meilleure accessibilité de l'Ouest Breton par le fer reste essentielle, avec une ligne ferroviaire reliant Brest et Quimper à Paris en moins de 3 heures et 1h30 pour Rennes. L'objectif est de soutenir un développement équilibré de la Bretagne.

Les mobilités du quotidien constituent également un enjeu. Le caractère en partie rural du Pays de Brest se traduit par une prédominance de la voiture et la dépendance à cette dernière d'une part importante de la population. Selon l'enquête ménages déplacements du pays de Brest de 2018, 67% des déplacements au sein du Pays sont réalisés en voiture individuelle. Pour les actifs allant au travail, ce chiffre monte à 81%.

L'année 2020 présente une particularité en matière de vente de véhicules électriques. En Pays de Brest, 37,7% des véhicules électriques ont été immatriculés en 2020. Cela témoigne d'une sensibilité d'une partie de la population aux enjeux climatiques et de qualité de l'air.

Avec la prise de compétence « mobilités », permise par la LOM, les communautés de communes vont devenir autorités organisatrices de la mobilité. Elle offre la possibilité aux EPCI d'agir au plus près de leurs territoires et ainsi prendre en compte leurs spécificités tout en expérimentant de nouvelles formes de mobilités en les combinant.



Il convient par ailleurs de souligner que près des trois quarts des déplacements du quotidien sont internes à chaque EPCI. C'est pourquoi, outre les déplacements domicile-travail, une vraie réflexion est aussi à porter sur les mobilités du quotidien dont les mobilités douces. Ces dernières se développent et notamment le vélo avec des aménagements de pistes cyclables en augmentation mais qui restent encore largement insuffisants.

L'habitat

La maison individuelle reste très présente en Bretagne et plus particulièrement en Pays de Brest et ce en périurbain. Cependant, la plupart des villes centres voient leur population se stabiliser ou augmenter grâce notamment aux efforts entrepris en matière de renouvellement urbain. Toutefois, ces aménagements qui visent à qualifier les centralités communales doivent être poursuivis en lien avec l'objectif de sobriété foncière.

L'habitat se distingue de plus par une forte part de grands logements, alors que la population par ménage ne cesse de se réduire. Ainsi, 49% des résidences principales en Pays de Brest comportent 5 pièces ou plus, contre 35% à l'échelle Française (47% en Bretagne). Les évolutions démographiques et structurelles de la population devraient entraîner une hausse du nombre de logements disponibles à l'avenir sur le marché, compte tenu du fait que la production actuelle de logements neufs ne prend pas suffisamment en compte les évolutions démographiques.

L'enjeu est de faciliter le parcours résidentiel, qui consiste à accompagner les résidents tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès, etc.) et en fonction de leur âge, en facilitant les mutations au sein du parc de logements. En effet, de nombreuses centralités manquent de logements adaptés ou encore d'offre locative suffisante (privé ou social). Si l'offre de logements sociaux est globalement plutôt satisfaisante quantitativement (concentrée à 62% sur Brest métropole), certains territoires peuvent présenter une tension sur ce marché ou encore un parc peu adapté (PLAI¹, PLS², PLUS³...).

Enfin, une part conséquente des logements nécessite d'importantes rénovations thermiques (9% de passoires thermiques et 6% de précarité énergétique contre 5% en Bretagne).

La santé

Le Pays de Brest fait également face à des enjeux de santé. Si l'offre actuelle est jugée satisfaisante sur le territoire, le vieillissement des professionnels et de la population entraîne des besoins pour l'avenir qui nécessitent de l'anticipation et de l'attractivité pour les médecins.

La mise en œuvre en cours du Contrat Local de Santé du Pays de Brest vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. Il souhaite s'engager également sur une action globale dans le domaine santé environnement, avec l'objectif de réduire les émissions de GES et de polluants par exemple. La Bretagne est ainsi le premier émetteur d'ammoniac en France. Le territoire est également très exposé au radon, qui représente en France la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

¹ Prêt Locatif Aidé d'Insertion

² Prêt Locatif Social

³ Prêt Locatif à Usage Social



Une qualité de vie à préserver et à valoriser

Sobriété foncière

L'habitat, et l'économie dans une moindre mesure, sont les principaux responsables de la consommation de foncier agricole et naturel. Le SCoT du Pays de Brest et de nombreux PLUI prennent en compte cette préoccupation majeure pour réduire sensiblement la consommation de foncier. Les collectivités agissent également de plus en plus pour conduire des opérations de renouvellement urbain. Ces différents efforts menés sont déjà perceptibles dans les données de la consommation annuelle. En moyenne 205 hectares de foncier ont été consommés par an sur la période 2005-2008, contre 149 par an sur 2015-2018, soit une baisse de 27%.

La biodiversité

Les paysages littoraux, naturels, agricoles et urbains du Pays de Brest constituent un bien commun, vecteur de l'identité et de l'attractivité du territoire mais également de la qualité de vie offerte à ses habitants et aux touristes. Cela se caractérise par une biodiversité remarquable mais soumise à de fortes pressions pour de nombreux milieux : milieux aquatiques, littoraux ou humides, forestiers et bocagers...

Le Pays de Brest est constitué de bon nombre d'espaces et d'aires protégés et/ou classés (Parc Naturel Régional d'Armorique, Parc Marin d'Iroise, plusieurs ZNIEFF de type I ou II, zones Natura 2000...). On constate depuis les années 2000 une hausse de la fragmentation des milieux naturels et donc une baisse de la qualité des continuités écologiques.

Selon la nature des sols, ceux-ci peuvent contribuer à stocker du carbone (forêts, prairies permanentes...) et lutter contre le changement climatique. Un enjeu à relever est de poursuivre le travail engagé sur la préservation de la biodiversité, les trames vertes et bleues... Pour exemple, c'est avec cet objectif de préservation des espaces remarquables que la tourbière de Langazel à Trémaouezan et l'association qui en assure la gestion visent une labellisation « Réserve Naturelle Régionale » (RNR), afin de faire partie des 4 nouvelles réserves naturelles régionales qui vont être créées.

L'eau

La présence de l'eau, qu'elle soit douce ou marine, est une des caractéristiques du Pays de Brest. Le renouvellement des réseaux et le renforcement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement constituent une priorité avec une pluralité de situations dont des territoires confrontés à des problématiques de capacité de traitement, d'eaux parasites mais aussi à un enjeu de protection et de préservation de la ressource du milieu.

Face à l'enjeu de la préservation de la qualité des eaux de baignade, une action forte doit être menée tant en direction des assainissements individuels que collectifs mais aussi en direction du milieu agricole.

Par ailleurs, si le territoire est encore peu confronté au sujet de la ressource en eau, il peut le devenir face aux besoins croissants.

Les déchets

Les collectivités du Pays de Brest sont investies depuis de nombreuses années pour valoriser leurs déchets. Une des spécificités du territoire réside dans la part conséquente de déchets verts déposés dans les déchetteries. En effet, si la Bretagne en produit deux fois plus que la moyenne française (168kg/habitant contre 82kg/habitant),



le Pays de Brest enregistre un chiffre trois fois supérieur avec 223kg par habitant. La part de déchets valorisés (hors valorisation énergétique) sur le territoire est toutefois en hausse depuis 2010, puisqu'elle est passée de 40% à 56% en 2017. De plus, de nombreuses intercommunalités s'engagent sur des programmes d'économie circulaire.

L'énergie

En matière d'énergie, le Pays de Brest reste dépendant d'approvisionnements extérieurs, à l'image de la région Bretagne qui importe 83% de l'énergie qu'elle consomme.

L'énergie renouvelable produite à l'échelle du Pays de Brest correspond à environ 14% de la consommation observée. Cette production d'énergie renouvelable se caractérise par un important recours au bois, pour près des deux tiers. Au-delà d'un usage domestique, des chaufferies bois sont installées sur le Pays pour couvrir des besoins plus conséquents (équipements publics, serres maraichères...).

Dans le cadre de la Loi de Transition écologique et croissance verte, qui vise une production d'Energie Naturelle Renouvelable de l'ordre de 32% d'ici 2030, les acteurs locaux développent des sources diverses de production, en se basant sur les atouts du territoire : c'est ainsi qu'à Châteaulin et Milizac-Guipronvel par exemple se sont développées d'importantes unités de méthanisation. D'autres initiatives ont pour objectif d'inciter particuliers, collectivités et entreprises à investir dans les énergies renouvelables comme la production d'un cadastre solaire par le Pôle métropolitain du Pays de Brest dans le cadre du CTE.

Le risque de submersion marine

Les risques liés à la submersion marine sont importants, suivant les secteurs, sur le territoire. En effet, les PCAET des intercommunalités du Pays de Brest présentent les risques liés aux littoraux comme forts pour l'avenir des territoires avec des risques multiples : adaptation des populations, risques pour l'agriculture et l'industrie, menace des activités touristiques... Les prévisions de hausse de température engendreraient un réchauffement de la température globale des océans, qui est d'environ +0.7°C en vingt ans pour les eaux côtières bretonnes, combinée à une accélération de l'élévation de la mer (constat actuel : de 1,2mm/an sur le dernier siècle, à une vitesse de +3mm/an depuis 1990).



L'enjeu est de développer une stratégie et des plans d'actions pour faire face aux risques observés. La Communauté de Lesneven Côte des Légendes a engagé en ce sens la définition d'une stratégie de prévention des inondations et de la gestion du littoral et du trait de côte.

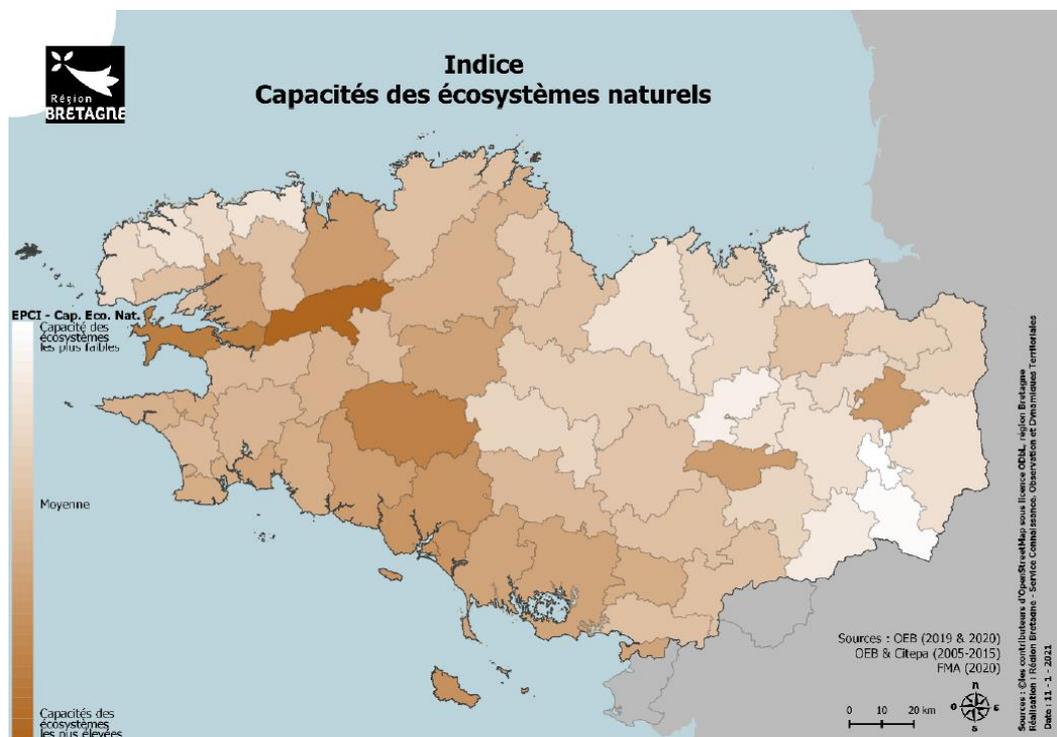


Figure 2 : carte qui synthétise la préservation des zones humides, les continuités écologiques et la capacité de stockage carbone des sols



Article 3 – Ambition du territoire du Pays de Brest

UN TERRITOIRE A LA POINTE ET SOBRE !

1. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DECARBONNEE ET LE BESOIN D'EMPLOIS QUALIFIES ASSOCIES

- Développer le potentiel de l'économie maritime (pêche, algues, Energie Marine Renouvelable, innovation...)
- S'inscrire dans les transitions (économie numérique, économie circulaire, filière forêt/bois, production d'EnR)
- Poursuivre l'adaptation de l'économie aux attentes des consommateurs (agriculture, agro-alimentaire, tourisme durable...)
- Conforter l'économie présentielle (services d'aides à la personne, commerce, artisanat...)
- Soutenir la création et la reprise d'entreprises

2. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRALITES DANS UN OBJECTIF DE SOBRIETE

- Proposer des services et des équipements à la population adaptés et diversifiés (santé, culture, enfance/jeunesse, sport...)
- Aménager dans l'enveloppe urbaine des espaces urbains et économiques sobres en foncier
- Développer des mobilités durables et des services associés
- Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour tous et sobre en énergie

3. PREPARER LES CAPACITES D'ACCUEIL ACTUELLES ET FUTURES DES POPULATIONS ET ENTREPRISES

- Agir pour une eau douce de qualité et en quantité et une eau de mer de qualité
- Poursuivre les actions de réduction et de valorisation des déchets des habitants, des entreprises et des collectivités
- Préserver la biodiversité et la diversité des paysages
- Préserver un environnement sain (bruit, qualité de l'air...)
- Préserver et valoriser le patrimoine du territoire, matériel et immatériel



Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1** : Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier
- **Orientation 2** : Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière
- **Orientation 3** : Œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone
- **Orientation 4** : Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables
- **Orientation 5** : Agir pour une eau de qualité et en quantité
- **Orientation 6** : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique du territoire
- **Orientation 7** : Préserver la biodiversité et le patrimoine, et anticiper les submersions marines
- **Orientation 8** : Soutenir et développer l'économie circulaire
- **Orientation 9** : Accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire et est une déclinaison des 9 orientations de l'article 4.

5.1 - INTEGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Les acteurs du Pôle métropolitain du Pays de Brest et ses EPCI membres sont engagés avec l'État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi identifiés :

Les programmes territorialisés de l'ANCT :

Petites villes de demain : ce programme mobilisera près de trois milliards d'euros sur six ans et s'adresse en priorité aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en ingénierie (financement jusqu'à 75% d'un poste de chef de projet au sein de l'EPCI), l'accès à un réseau et des financements de mesures thématiques ciblées. Dans le Pays de Brest, six communautés de communes et 14 de leurs communes ont signé une convention PVD en 2021 : CC du Pays d'Iroise (Ploudalmézeau et Saint Renan), CC du Pays des Abers (Lannilis Plabennec et Plouguerneau), Communauté de Lesneven-Côte des Légendes (Lesneven et Le Folgoët) et CC du Pays de Landerneau-Daoulas (Landerneau et Daoulas), CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (Crozon, Le Faou, Pont-de-Buis), CC Pleyben-Châteaulin-Porzay (Châteaulin, Pleyben)

Territoires d'industrie : Brest métropole, les communautés de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, de Pleyben-Châteaulin-Porzay ainsi que le Pôle métropolitain du Pays de Brest se sont engagés avec d'autres collectivités, l'État et des acteurs



industriels du département du Finistère dans un contrat territoire d'industrie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

7 enjeux ont été identifiés :

1. Attirer et recruter les actifs à la pointe bretonne
2. L'attractivité de la pointe bretonne : terre d'industrie, terre d'entrepreneuriat
3. Disposer de foncier économique permettant d'accueillir des projets industriels de toutes tailles à la pointe bretonne
4. Développer l'attractivité industrielle par le renouvellement des zones d'activités historiques
5. Accompagner la transformation du secteur industriel breton
6. Favoriser la décarbonation de l'industrie
7. Soutenir les filières algues, forêt/bois, les énergies marines renouvelables, l'intelligence artificielle, les biotechnologies marine

Maisons France services : la mise en place du réseau France Services est destinée à rapprocher le service public des usagers. Il est composé de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au plus près des territoires, en particulier en zones rurales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accompagnement dans les démarches et l'usage de l'outil numérique. Chaque structure bénéficie d'une subvention de 30K€ par an, prise en charge pour moitié par l'ANCT et pour l'autre moitié par un fonds inter partenaires. Les dépenses liées à la formation des agents, l'animation du réseau et le déploiement d'outils informatiques sont prises en charge par l'ANCT et la Banque des Territoires. A l'échelle du Pays de Brest, 6 Maisons France Services ont d'ores et déjà été labélisées, et d'autres sont en cours de labellisation.

ORT (opération de revitalisation de territoire) : outil de mise en œuvre d'un projet global de revitalisation des centres-villes, porté, à minima, par la commune principale et son intercommunalité, il porte une approche multisectorielle et transversale d'un territoire intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Il crée des droits et permet un accompagnement renforcé, permet d'expérimenter de nouveaux outils et donne notamment accès au nouveau dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif privé (Denormandie ancien) en faveur de la rénovation des logements.

Brest métropole et la ville de Brest ont signé une ORT avec l'État le 23 juin 2020.

Dans le cadre de la signature des conventions « Petites Villes de Demain », d'autres EPCI et communes vont également mettre en place une ORT et pourront ainsi bénéficier de ses avantages.

Tiers lieux – Fabrique de Territoire : un tiers-lieu est une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération territoriale dès sa conception. Par nature unique, ils sont non



réplicables. Il émane d'un collectif d'acteurs, qui ensemble souhaitent créer de nouvelles dynamiques économiques ou sociales en réponse aux enjeux de leur territoire. Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

Programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » : programme interministériel qui vise à proposer aux citoyens, partout sur le territoire, de nouvelles activités et à de nouveaux services regroupés dans des lieux entièrement équipés en numérique, proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

300 "fabriques de territoires" : l'État lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Une attention particulière sera accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tiendra compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Le Lieu-Dit à Brest est labellisé « Fabriques de Territoires ».

Les contrats et programmes transversaux :

Contrat de Transition Écologique : signé le 20 février 2020 en présence d'Emmanuelle Wargon, le CTE du Pays de Brest, désormais intégré au CRTE, mobilise les collectivités, l'État et ses opérateurs (ADEME et Caisse des dépôts) sur des actions concrètes en faveur de la mutation écologique et économique du territoire. Décliné en trois orientations stratégiques (autonomie énergétique, mobilisation des acteurs et adaptation du territoire aux effets du changement climatique), il décline douze fiches actions, d'un coût total de 12,9M€, bénéficiant d'un soutien financier de 5,8M€ de l'État et ses opérateurs.

Dispositif Maison de santé : les maisons de santé sont destinées à ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif. Ce sont des structures pluri professionnelles constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

Grand site de France : ce label, inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France. A destination des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation, il est subordonné à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Ainsi, chaque site membre adhérent du Réseau des Grands Sites de France travaille à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage, à mieux accueillir ses visiteurs, à



générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants. Deux sites du Pays de Brest sont engagés dans cette démarche. La Presqu'île de Crozon, site classé, a lancé depuis 2019 une opération grand site afin de définir les aménagements et les orientations de gestion en vue d'une labellisation. La pointe Saint-Mathieu a lancé en 2018 une démarche de classement qui pourrait aboutir favorablement en 2022, en vue d'être ensuite labellisé Grand site de France

Plan Paysage : le ministère de la transition écologique, appuie financièrement et méthodologiquement le portage du Plan de Paysage d'Iroise. La Communauté du Pays d'Iroise est lauréate de l'appel à projets national "Plan de Paysage 2017", adossé à l'élaboration de son PLUi, qui comporte un volet paysager conséquent. Cet outil, non réglementaire, invite les acteurs du territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. L'élaboration se déroule en 3 étapes : Diagnostic ⇒ Stratégie-Objectifs ⇒ Programme d'actions. Certaines se retrouveront dans le CRTE.

Par ailleurs, l'ADEME et le Réseau des Grands Sites de France peuvent aussi favoriser la mise en œuvre des Plans de Paysage. La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime souhaite obtenir le label « Grand site de France ». Les partenaires et les acteurs du territoire (associations, organismes, professionnels, communes...) commencent la démarche d'inscription en validant collectivement des enjeux et en proposant des actions qui se retrouveront dans le CRTE.

Projet alimentaire territorial : les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Brest métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un projet alimentaire métropolitain. L'élaboration de ce projet se veut participative par l'usage du numérique et la présence sur des événements existants. Son action a été distinguée par le Ministère de l'Agriculture et l'ADEME et elle est lauréate de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (2018/2019). D'autres PAT sont en cours d'élaboration sur le territoire du Pays de Brest.

OPAH – PIG : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG), financées par l'ANAH, ont pour objectif la réhabilitation du parc de logement et le développement d'une offre de logement à loyer modéré.

Les thématiques de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne sont intégrées à ces opérations et pourront se retrouver dans les actions du CRTE.

Le territoire du Pays de Brest est aujourd'hui couvert par :

- un PIG "Propriétaires occupants Energie- Habitat indigne" et une OPAH-renouvellement urbain sur Brest métropole,
- une OPAH sur la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Des études sont en cours pour le lancement de futures OPAH sur les CC du Pays d'Iroise/Pays des Abers/ Lesneven Côte des Légendes et sur la CC Pleyben-Châteaulin-Porzay, ainsi que pour un futur PIG "rénovation énergétique en copropriétés" sur Brest métropole.



Le Contrat Local de Santé : le contrat local de santé est un instrument essentiel pour contribuer à mettre "la santé au cœur de toutes les politiques" et ainsi lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé.

Il constitue un outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne. Porté politiquement par des collectivités et l'Agence Régionale de Santé, il constitue un cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest, les EPCI du Pays de Brest et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne sont engagés avec leurs partenaires signataires (Préfecture du Finistère, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère, la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Bretagne, le CHRU de Brest et les Centres Hospitaliers de Crozon, de Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan) dans le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur la période 2019/2023.

5.2. - LES ACTIONS

A chacune des orientations présentées ci-dessous correspond en annexe n°2 un tableau présentant les actions inventoriées pour les années 2021-2022

Orientation n°1 : Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier

Cette orientation vise à soutenir la création ou le développement des entreprises, pour une part dans des filières spécifiques ou importantes pour le territoire, le tout dans un souci de sobriété foncière. Les actions proposées s'inscrivent également pour partie au sein de la démarche « territoires d'industrie ».

Les actions portent ainsi sur :

- La réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles
- L'aménagement ou la réhabilitation de locaux d'accueil des entreprises (pépinière, ateliers relais, tiers lieux)
- L'accompagnement de filières d'avenir pour le territoire, adossées aux ressources et compétences du territoire dans une logique de gestion durable de la ressource (filiale algues, forêt/bois, circuits courts alimentaires...)
- L'accompagnement des mutations des secteurs clés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie
- Le renouvellement et le développement des équipements ayant trait au nautisme, à la plaisance, secteur important pour la population et le tourisme

Orientation n°2 : Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière

Le SCoT du Pays de Brest identifie, autour de la métropole de Brest, une organisation polycentrique du territoire. Le bassin de vie se dessine en une armature de pôles structurants (Landerneau, Saint-Renan, Lesneven/Le Folgoët, Crozon, Plabennec, Châteaulin) et de pôles relais (Ploudalmézeau, Lannilis, Plouguerneau, Daoulas, Le Faou, Pont-de-Buis, Pleyben) qui facilitent la vie des populations de ces territoires en proposant une offre de services et commerces de proximité. Ces pôles sont aujourd'hui engagés dans le dispositif « Petites villes de demain », dans le but de conforter et dynamiser leurs centralités.



Mais au-delà de ses pôles structurants et relais, toutes les communes sont concernées par cette nécessité de maintenir voire de renforcer leurs centralités dans une approche qualitative pour un « bien vivre ».

Les actions portent ainsi sur :

- Le renouvellement de friches urbaines et la déconstruction/réhabilitation d'anciens bâtis afin de créer de la qualité urbaine (nouveaux logements qualitatifs, commerces, espaces publics de détente...) le tout avec l'objectif de favoriser la densité et de limiter la consommation foncière.
- Des opérations d'aménagements s'inscrivant dans la transition écologique : aménagement de places partagées en centralités, mobilités douces et accessibilité, meilleurs accès aux services et équipements, mise en place d'éclairages LED...
- Le soutien à l'ingénierie et à l'investissement dans la cadre des Petites Villes de Demain.
- La facilitation de l'accès à des équipements culturels et artistiques (micro-folies...).

Orientation n°3 : Œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone

Le Pays de Brest compte un nombre important d'équipements et de services diversifiés dans ses territoires, associés à une vitalité (culturelle, socio-culturelle et sportive) associative reconnue. Tous ces ingrédients permettent de créer les conditions du bien vivre ensemble.

Il s'agit de soutenir cette dynamique en aménageant ou en réhabilitant des infrastructures existantes.

- Réhabilitation/extension des groupes scolaires : s'il existe parfois un besoin de nouveaux équipements scolaires au regard d'une croissance de l'effectif scolaire, il est important de concentrer les efforts sur la réhabilitation des bâtiments existants voire leur extension en les conservant en centralité. Dans certains cas, des démolitions/reconstructions sont nécessaires. Ces travaux se doivent d'être économes en consommation de matériaux et sobres d'un point de vue énergétique en garantissant la qualité de l'air intérieur et le confort thermique.
- Réhabilitation des salles communales ou de sports. Elles sont nombreuses sur le territoire et ont souvent besoin d'être réhabilitées. Elles sont essentielles pour la vie associative. La réhabilitation permet très souvent de maintenir les équipements en centralité à proximité de l'habitat. Ces réhabilitations devront également respecter les normes environnementales et limiter la consommation énergétique ou les émissions de GES. Elles étudieront le potentiel de production énergétique en auto consommation.
- Des logements adaptés aux nouveaux besoins. Le dynamisme d'une centralité tient beaucoup à l'existence de logements adaptés aux demandes croissantes répondant aux attentes des personnes âgées, aux jeunes, aux personnes seules, aux familles monoparentales...). De nombreux projets vont dans ce sens, parfois couplés à une offre commerciale dans une logique de qualité et de densité.
- Les opérations portées par les intercommunalités telles que la plateforme de rénovation énergétique, les OPAH ont également vocation à être soutenues.
- L'animation et la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat Local de Santé.
- Le développement des sites France Service pour un accès illimité aux droits, informations et accompagnement.
- La création de tiers lieux afin de favoriser l'activité et la formation.
- Le financement de postes de conseillers numériques afin de résorber la fracture numérique.



- Poursuivre le maillage du territoire en matière de lecture publique.

Orientation n°4 : Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables

Il s'agit ici d'évoquer les mobilités du quotidien, propres au territoire de chaque intercommunalité. En effet, les déplacements sont majoritaires au sein du territoire intercommunal avec une prédominance de la voiture, surtout en dehors de Brest métropole.

Sur de petites distances, il est possible d'envisager une substitution de la voiture par des déplacements doux, marche ou vélo, à condition que les aménagements et services soient adaptés à des déplacements sécurisés. La prise de compétence « mobilités » par toutes les intercommunalités va contribuer à accélérer ces pratiques.

Les projets proposés verront à :

- Définir des stratégies locales en matière de politiques de mobilités comme l'élaboration d'un plan de mobilité et des schémas vélos.
- Proposer des aménagements/équipements cyclables ou pédestres. Il est par contre important qu'un schéma directeur intercommunal s'assure des continuités futures entre tous les aménagements envisagés.
- Limiter la place de la voiture dans les centres villes : il s'agit dès lors de proposer des solutions douces, efficaces et sécurisées, afin de proposer une réelle alternative. Assurer une meilleure desserte d'équipements communaux/intercommunaux et ainsi permettre à chacun d'y accéder et notamment les plus jeunes.
- Agir pour le développement d'une politique du covoiturage : animation et équipement.
- Proposer des dispositifs d'équipements de vélos à assistance électrique et/ou en véhicules électriques.

Orientation n°5 : Agir pour une eau de qualité et en quantité

Le Pays de Brest se distingue par une importante façade maritime avec un linéaire côtier de près de 600 kilomètres et plus de 2000 kilomètres de cours d'eau. Il présente ainsi une pluralité de masses d'eau (souterraines, superficielles et littorales).

Ces différentes masses d'eau représentent des enjeux conséquents, qu'il s'agisse de la capacité à alimenter en eau potable les habitants mais aussi les entreprises. Il en va de la possibilité d'accueillir de nouvelles populations et activités dans les années à venir. L'assainissement doit également être performant pour préserver la qualité des milieux naturels et leur biodiversité, comme les activités économiques qui s'y rattachent.

La qualité de l'eau de mer est également un enjeu majeur pour le Pays de Brest. En effet, la biodiversité se dégrade et sa préservation est essentielle, y compris pour l'activité économique qu'il s'agisse de la conchyliculture, la pêche ou le tourisme. C'est ainsi que des démarches telles que le contrat de rade devront être accompagnées.

Les projets portés par les collectivités du Pays de Brest auront vocation à porter sur :

- Les études stratégiques (schémas directeurs eau et assainissement).



- Les travaux visant à améliorer l'assainissement collectif qu'il s'agisse de la réhabilitation de réseaux défaillants, de renouvellement de réseaux, d'amélioration de la performance des stations d'épuration, d'extension de la capacité des STEP pour répondre aux enjeux d'accueil des populations et des entreprises.
- Les opérations visant à l'accompagnement des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur les bassins versants sensibles.
- Le renouvellement des réseaux ou des usines d'eau potable.
- La restauration des continuités écologiques.
- La mise œuvre du plan d'actions du futur contrat de rade.

Orientation n°6 : Tendre vers une autonomie énergétique du territoire

Les actions inscrites dans le CTE sont positionnées au sein de cette orientation. En effet, on y retrouve les fondements du CTE. C'est ainsi que pour accroître l'autonomie énergétique du territoire, il convient de renforcer les politiques de réduction de la consommation d'énergie. Cela passe également par le développement d'une politique d'augmentation de la production des énergies renouvelables.

Les PCAET des EPCI du Pays de Brest pointent la dépendance extérieure en matière d'approvisionnement énergétique comme une fragilité pour les habitants et activités de leur territoire.

Il s'agit donc de favoriser, les projets permettant de tendre vers une diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelable, également vecteurs de retombées pour le territoire (création d'emplois...).

Les projets portés par les collectivités sont principalement orientés vers :

- La rénovation des équipements publics existants : salles communales, de sports, et établissements scolaires...
- La production d'énergies renouvelables, notamment par la pose de panneaux solaires, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores, la construction de réseaux de chaleur.
- Des dispositifs d'incitation à l'investissement (cadastre solaire), de planification énergétique, d'étude de faisabilité d'un fonds carbone.

Orientation n°7 : Préserver la biodiversité et le patrimoine, et anticiper les submersions marines

Le Pays de Brest présente une très grande diversité de paysages. Dominé par l'espace agro-naturel, ponctué de villages, de bourgs, de cités historiques ou de hameaux, le territoire s'organise autour de ses pôles urbains et de sa métropole. Les résidents profitent également d'une proximité immédiate avec la mer, qui borde le territoire sur plus de 600 kilomètres. Il existe au sein du Pays de Brest une grande variété d'ambiances, allant de l'hypercentre urbain de la ville de Brest aux panoramas de la Presqu'île de Crozon, des Monts d'Arrée ou encore des Abers, tous ces éléments étant physiquement reliés par les paysages emblématiques de la rade de Brest.

Il est important de préserver la richesse de ces paysages et des biodiversités associées. Ils sont essentiels en termes d'attractivité touristique ou résidentielle. C'est ainsi que sont proposés des projets :

- D'aménagement de sites naturels accueillant des touristes.
- D'espaces de valorisation du patrimoine naturel, immatériel destinés à différents publics.
- De rénovation d'équipements touristiques.



- Des études prospectives et opérationnelles concernant la submersion marine en vue de définir une stratégie et un plan d'actions qui en découle.
- De restauration, protection et valorisation du patrimoine.

Orientation n°8 : Soutenir et développer l'économie circulaire

Depuis plusieurs années, le rapport aux déchets a changé avec une prise de conscience de la dépendance de notre économie vis-à-vis de ressources finies et de l'impérieuse nécessité du recyclage. Les déchets sont ainsi devenus des « ressources » et matières premières valorisables.

Les dépôts en déchetteries sont conséquents, notamment les déchets verts.

Les intercommunalités du Pays de Brest entendent poursuivre les actions initiées ces dernières années. C'est le cas du groupement de 4 communautés de communes « G4DEC ». La démarche porte sur une pluralité d'actions en lien avec les déchets, afin de limiter la production de déchets et mieux les valoriser, favoriser le réemploi des déchets, limiter le gaspillage alimentaire. Les actions sont conduites à destination des habitants, collectivités et entreprises.

Les projets proposés sont :

- La réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries avec des mises aux normes, la mise en place des contrôles d'accès dans une recherche d'optimisation et d'équilibre des coûts et de réduction des quantités traitées.
- La création de ressourceries, objèteries.
- La création de plateforme de broyage de déchets verts.
- La poursuite et le développement des démarches d'économie circulaire type G4DEC sur l'ensemble du territoire du Pays de Brest.

Orientation n°9 : Accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation

En lien avec l'orientation « Soutien à une économie créatrice d'emplois et économe en foncier », il s'agit de contribuer au dynamisme du Pays de Brest par le soutien aux initiatives d'accès à l'emploi et à la formation.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi, il convient que l'État continue à soutenir des initiatives portées par des structures comme la Mission Locale, Défis Emplois (PLIE, ...) la Maison de l'emploi, les structures d'insertion...

Cela vise également la formation et la montée en compétence des acteurs du territoire. Les objectifs sont multiples : création d'emplois non délocalisables, accompagnement du besoin de compétences des filières en développement (le bâtiment pour la rénovation énergétique, la filière algues... ou en émergence (ENR et EMR...)).



5.3 - ACCES AUX FINANCEMENTS

Le CRTE formalise des concours financiers de l'État aux collectivités locales via les moyens financiers du plan de relance, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), les autres dotations des ministères. (cf annexe n°3).

Il décline également les financements apportés par les opérateurs que sont l'ADEME, la Banque des Territoires, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, aux actions qui entrent dans leurs propres orientations (annexe n°4).

Il pourra être abondé par les crédits inscrits dans le futur Contrat de Plan État-Région, dont il assure la déclinaison locale, via notamment le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). A ce titre, le présent contrat sera révisé pour intégrer les actions et financements spécifiques du CPER 2021-2027.

En complémentarité des orientations stratégiques développées dans le CRTE, l'État a d'ores et déjà apporté un soutien massif au territoire pour maintenir ses capacités économiques et limiter les conséquences de la crise sanitaire pour les habitants, en matière d'emploi et d'insertion sociale (annexe n°5).

Ce soutien ainsi que la forte capacité de résilience des collectivités et de la société civile, permettent aujourd'hui au territoire de mettre en œuvre des projets d'avenir.

Article 6 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le Pôle métropolitain a mobilisé son équipe d'ingénierie tout en faisant appel à un renfort durant 5 mois.

L'ADEME a proposé un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) au territoire CRTE du Pays de Brest. Les échanges avec l'ADEME et les sept intercommunalités nous permettent d'envisager une signature de ce contrat à l'automne 2021.

Il permettra de renforcer et de développer les démarches déjà initiées par les intercommunalités concernant la transition énergétique (Cit'ergie) et l'économie circulaire.

La contractualisation entre l'État et les collectivités mutualise dans les conventions les ressources (entre autres financières) et les différentes formes d'ingénierie d'appui. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le Préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous trois formes :

- A partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, ADEME, Anah, Anru, Banque des Territoires),
- Et/ou à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- Et/ou à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre des marchés passés avec des prestataires privés.

Les projets et actions du CRTE du Pays de Brest bénéficieront de ces modalités d'accompagnement en ingénierie.



Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. - DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements seront mobilisés selon les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

7.2. - LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce Contrat de Relance et de Transition Écologique, le territoire du Pays de Brest contribue à la relance et la transition écologique de son territoire.

Le Pôle métropolitain désigne son directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte une cheffe de projet, responsable de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Ils s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Ils s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

7.3 - L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux



dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

7.4. - ENGAGEMENTS DES OPERATEURS PUBLICS

Un ou des opérateurs publics s'engage (nt) à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage (nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

7.5. - MOBILISATION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État, du Pôle métropolitain et des sept intercommunalités mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.



8.1. - LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet ou son représentant, et par le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pôle métropolitain, des EPCI, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, des chambres consulaires, d'Ener'gence, du conseil de développement ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. - LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est coanimé par les représentants de l'État et du Pôle métropolitain et ses EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

8.3. - L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.



Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) est établi et régulièrement renseigné. Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de



nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Orientation n°1 : Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Foncier optimisé en zones d'activités	État des lieux écologique, étude ADEUPa	101 hectares optimisables en 2018	Hausse
Nombre d'emplois créés dans des filières émergentes (ENR, Economie circulaire, filière bois...)	Données ADEUPa, observatoires locaux	1 078 emplois en économie circulaire 2 700 emplois en filière bois 1050 emplois en filière algues	Hausse
Friches à vocation économique réhabilitées	En hectares	/	Hausse

Orientation n°2 : Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Emissions de GES du territoire	PCAET, Ener'GES, État des lieux écologique	2 634 049 teq CO ²	Baisse
Consommation foncière annuelle	SCoT, Données MOS ADEUPa	149 hectares par an entre 2015 et 2018	Baisse
Privilégier le renouvellement urbain	SCoT, PLUi	/	Hausse 40% des logements produits sur Brest métropole 25% sur les autres EPCI
Opérations de réhabilitation de friches menées en centralités	Nombre et surfaces concernées	Création de commerces, logements types éco quartiers ou logements sociaux...	Hausse

Orientation n°3 : Œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Consommation d'énergie des Bâtiments publics	PCAET et Ener'GES	72 GWh en Pays de Brest	Baisse
Gain énergétique moyen des équipements rénovés	/	/	Réduction de 30% de la consommation énergétique (objectif fixé par la DSIL exceptionnelle)



Orientation n°4 : Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Elaboration de documents cadres en matière de mobilité	Nombre de plan de Mobilité Simplifié, Schéma Vélo...	/	Hausse
Infrastructures cyclables	État des lieux écologique, schémas directeurs des EPCI, service SIG	357 km sur le Pays de Brest	Hausse
Part de véhicules électriques dans le parc des collectivités	État des lieux écologique, collectivités	6% sur Bm, 7,5% sur la CCPA et 14% sur la CCPCAM	Hausse pour les données connues, réaliser un état des lieux pour les autres
Part de véhicules électriques / hybrides dans le parc privé	État des lieux écologique, données ENEDIS	2400 véhicules, soit 1% du Parc en 2020	Hausse
Part de véhicules bas carbone dans les flottes de transports en commun	Données des AOM	16% sur Bm	Hausse
Nombre de bornes publiques de recharge pour VE pour 100 000 habitants	État des lieux écologique, données ENEDIS et SDEF	47 bornes pour 100 000 habitants en Pays de Brest en 2020	Hausse

Orientation n°5 : Agir pour une eau de qualité et en quantité

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Part des cours d'eau classé en catégorie I (Très bon état) ou II (Bon état)	État des lieux écologique, données de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	42% des cours d'eau suivis en bon état	Hausse
Quantité de produits phytosanitaires agricoles utilisés sur le territoire	État des lieux écologique, données de l'OEB	1,97 kg par hectare de Surface Agricole Utile	Baisse
Conformité des infrastructures de traitement des eaux usées	Données DDTM, État des lieux écologique	88,5% selon la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, 47% pour la conformité locale	Hausse
Taux de rendement des réseaux d'eau	État des lieux écologique, rapport annuel sur l'eau des EPCI	84%	Hausse



Orientation n°6 : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique du territoire

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Production d'énergies renouvelables	État des lieux écologique, PCAET	1220 GWh	Hausse
Consommation énergétique du territoire	PCAET, État des lieux écologique	8516 GWh	Baisse
Opérations de renouvellement des chauffages des équipements publics	/	/	Hausse
Nombre de logements rénovés annuellement	PCAET	3000 logements doivent être rénovés annuellement, Tinergie a pour objectif d'en accompagner 10% environ sur 6 EPCI (hors CCPLD)	Hausse
Part de précarité énergétique parmi les ménages du territoire	État des lieux écologique	5,95%	Baisse
Taux d'autonomie énergétique du territoire	État des lieux écologique, PCAET	14%	Hausse

Orientation n°7 : Préserver la biodiversité et le patrimoine, et anticiper les submersions marines

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Surface de haies et bocages	État des lieux écologique, PLUi	/	Hausse
Evolution de la surface boisée du territoire	État des lieux écologique, PLUi	14% du territoire, 28 000 hectares	Hausse
Améliorer le stockage carbone des sols	État des lieux écologiques, PCAET et données OEB	/	Hausse



Orientation n°8 : Soutenir et développer l'économie circulaire

Indicateur	Référence	Valeur de référence	Objectif
Tonnage de déchets produits par habitant / an	État des lieux écologique, rapport annuel service déchets des EPCI, données OEB	706kg par habitant en 2017	Baisse
Part des déchets recyclés (valorisation matière et organique)	État des lieux écologique, rapport annuel service déchets des EPCI, données OEB	56% dont 24% de valorisation matière et 32% de valorisation organique	Hausse
Développement de l'économie circulaire	État des lieux écologique, données G4DEC	/	Hausse des actions menées auprès de collectivités et particuliers sur le Pays de Brest
Quantité de déchets verts traités	État des lieux écologique, données OEB	223kg de déchets verts par habitant en 2017	Diminution des quantités traitées par la sensibilisation, mise à disposition de composteurs

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.



Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Fait à Landerneau en double exemplaires originaux le 8 juillet 2021,

Frédérique BONNARD-LE FLOC'H

Vice-Présidente de Brest métropole

André TALARMIN

Président de la CC du Pays d'Iroise

Patrick LECLERC

Président de la CC du Pays de Landerneau-Daoulas

Gaëlle NICOLAS

Présidente de la CC Pleyben-Châteaulin-Porzay

Philippe MAHÉ

Préfet du Finistère

Mathilde LETERRIER

Déléguée territoriale de la Banque des territoires

Jean-François TRÉGUER

Président de la CC du Pays des Abers

Claudie BALCON

Présidente de la C Lesneven-Côte des Légendes

Mickaël KERNÉIS

Président de la CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

François CUILLANDRE

Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest

Jean-Noël GUERRE

Directeur régional de l'ADEME



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe n°1 – Diagnostic territorial

- 1-1 Economie, emplois et population active en Pays de Brest
- 1-2 Services, équipements et centralités
- 1-3 Cadre de vie et état des lieux de l'environnement
- 1-4 Synthèse état des lieux écologique du Pays de Brest

Annexe n°2 – Plan d'actions

Annexe n°3 - Récapitulatif des financements État au titre du plan de relance 2020-2021 (à juin 2021)

Annexe n°4 – Contributions spécifiques des services et opérateurs de l'État

Annexe n°5 – Soutien du plan de relance (Département du Finistère à juin 2021)



Annexe 1 – Diagnostic territorial



Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays de Brest

-

Éléments de diagnostic et état des lieux



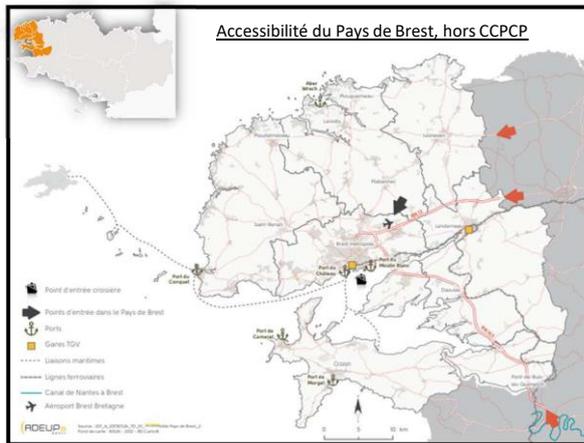
Etat des lieux du territoire et bilan écologique

Introduction : Localisation et éléments socio-démographiques

1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest
2. Services, équipements et centralités
3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement
4. Synthèse de l'état des lieux écologique du Pays de Brest

Introduction : localisation et éléments socio-démographiques

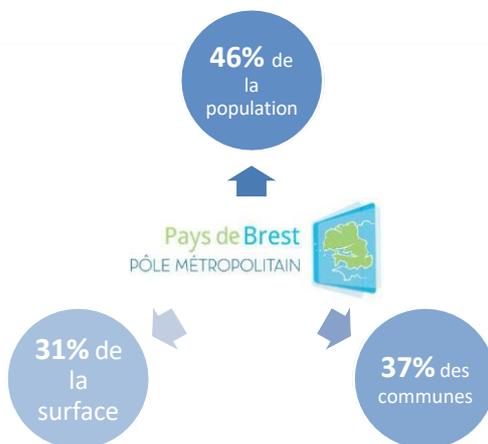
- Le territoire est localisé à l'extrême ouest Breton, excentré des principaux bassins de vie et de consommation nationaux et européens
- Une situation péninsulaire de l'Ouest Breton, au cœur d'enjeux d'accessibilité et d'attractivité qui justifie un maillage et une densité d'infrastructures de transport :
 - 1^{er} **aéroport régional** : aéroport Brest-Bretagne
 - Modernisation du réseau ferré et présence de **deux gares TGV** (Brest et Landerneau)
 - Proximité des **grandes routes maritimes**, 3 lignes relient le port de Brest aux grands ports de redistribution (Anvers, du Havre et de Rotterdam)
 - **Présence de voies rapides et gratuites** (RN12, RN 165 et RN 164 en travaux)



3

Introduction : localisation et éléments socio-démographiques

- Le Pays de Brest représente dans le département du Finistère :



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



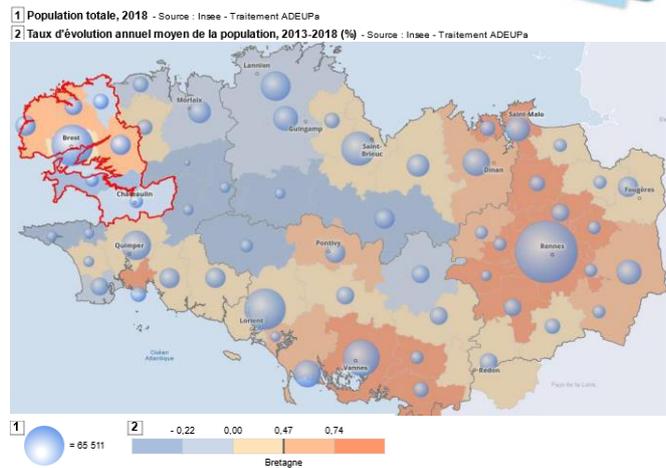
4



Introduction : localisation et éléments socio-démographiques

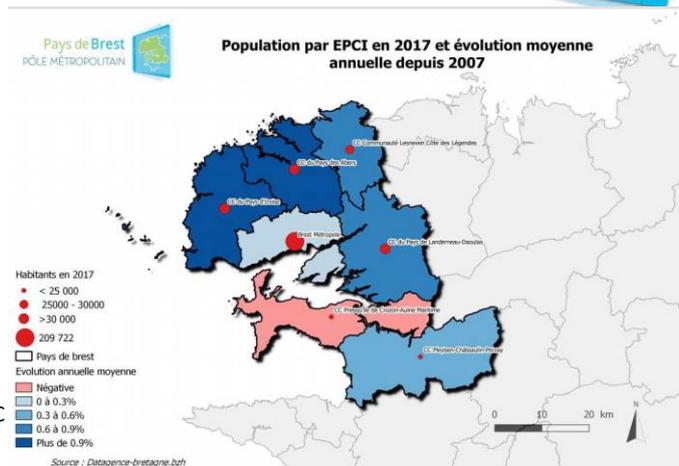
- La population des quatre départements Bretons augmente mais une « fracture » s'observe entre l'est et l'ouest, avec un centre Bretagne moins dynamique
- Le taux d'évolution annuel de la population du Pays de Brest est de **0,30%** contre **0,17%** en Finistère
- Cette croissance est portée par le solde migratoire pour +0,19% et un solde naturel de +0,11%.

Enjeux : le SCoT vise une croissance annuelle de 0,40%. Le Pays de Brest doit donc renforcer son attractivité afin d'augmenter le solde migratoire, principal levier de la croissance démographique.



Introduction : localisation et éléments socio-démographiques

- Différentes dynamiques de population au sein des EPCI du Pays de Brest
- Un nombre de personnes par ménage qui se réduit sur l'ensemble du Pays, moyenne de 2,1 personnes actuellement avec un chiffre plus faible dans les centralités
- Des enjeux multiples en lien avec le vieillissement de la population : mobilités, logement, économie...
- Le Pays de Brest présente un **indice de jeunesse supérieur** à celui du Finistère (0,96 contre 0,79) mais cela cache des disparités : CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime confrontée à un vieillissement plus prononcé par exemple (indice de 0,56)





1

1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

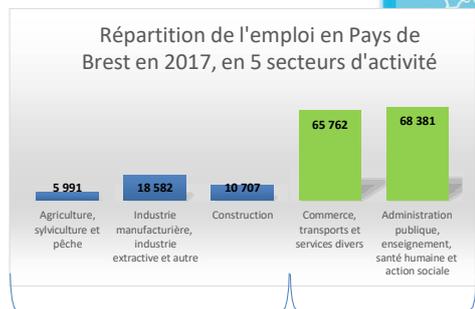
7



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

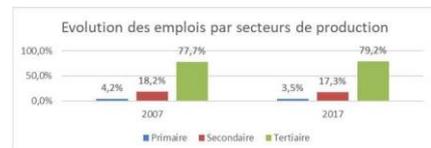
Caractéristiques et population active

- Le Pays de Brest présente en 2017 un taux d'emploi supérieur à la moyenne finistérienne (**66% contre 63,6%**) et un taux de chômage plus faible (**8,1% contre 9,1%**)
- Entre 2007 et 2017, le nombre d'emplois en Pays de Brest a augmenté de 2,3% contre 2,7% en moyenne sur la région Bretagne, soit **3 748 emplois supplémentaires**
- On note une baisse de la part des emplois liés au secteur primaire et au secondaire (agriculture, industrie et construction...), qui pèsent pour près de 21% des emplois en 2017
- 2 emplois sur 5 liés aux administrations, l'enseignement et la santé



- 1 739 emplois entre 2007 et 2017

+5 487 emplois entre 2007 et 2017



8



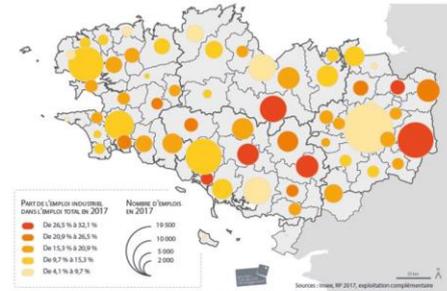
1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

L'industrie

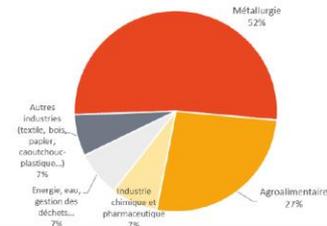
- **11% de l'emploi total** en Pays de Brest contre 13,2 % en Finistère
- Entre 2007 et 2017, on note une baisse globale de **531 emplois** sur le Pays de Brest, en lien notamment avec des fermetures ou encore des restructurations (groupe Doux,...)
 - Certains territoires parviennent toutefois à gagner des emplois industriels comme la CLCL ou encore la CCPLD en lien avec une diversité du tissu industriel local
- **3 emplois industriels sur 4** liés à l'agroalimentaire ou à la métallurgie en Pays de Brest
- Des difficultés identifiées en matière de recrutement, malgré des projets d'embauche (5 600 en 2020 en Finistère)

Enjeux : Réussir à former, recruter dans des domaines et métiers qui peinent à attirer. Mobiliser du foncier pour le développement de ces activités.

Nombre d'emplois dans l'industrie et part dans l'emploi total



Répartition de l'emploi dans les branches industrielles du pays de Brest



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

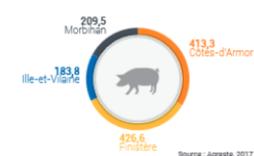
L'agriculture et l'agroalimentaire

- La Bretagne est la **première région** productrice de lait en France mais le Finistère est classé cinquième département. La baisse du nombre de producteurs laitiers est moindre en Bretagne (-17%) qu'en France (-21%)
- Le Finistère est le premier département producteur de porc en France, et la Bretagne première région. Le Finistère fournit à lui seul plus de **20 % des porcs français** en 2017
- La Bretagne est la troisième principale région productrice en France de légumes. Le Finistère est **premier département breton** pour les légumes de plein champ (18 000 ha)
- **1er département** français pour les poulets de chair et le **3e pour les capacités d'élevage de volailles de ponte**. La région Bretagne est leader en France sur ces productions, avec respectivement 33% et 42% de ces productions
- L'industrie agroalimentaire bretonne est la première de France concernant l'emploi et le chiffre d'affaires

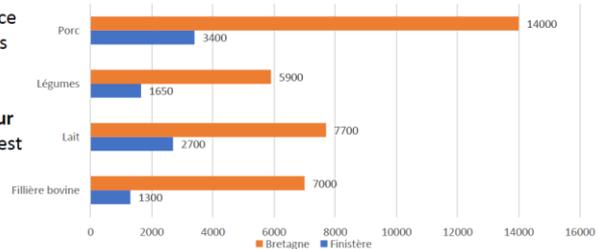
Principales régions en production laitière (ADEUPA)



La production porcine en Bretagne (en milliers de tonnes)



Emplois au sein des principales filières agricoles du territoire





1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

L'agriculture et l'agroalimentaire

- Environ **1900 exploitations** en 2017 sur le territoire du Pays de Brest
- Une majorité d'exploitations engagées dans la filière laitière mais d'autres filières également plus représentées que la moyenne :
 - **29%** des exploitations du Pays de Brest spécialisées dans l'élevage porcin (18% en moyenne en Bretagne) et **17%** en légumes (contre 12% de moyenne)
- Moins d'exploitations mais une taille qui augmente : de 30 à 40 hectares de Surface Agricole Utile en moyenne par exploitation dans les années 2000 contre **plus de 66 hectares aujourd'hui** selon les diagnostics agricoles
- **8% des emplois du territoire**, soit 13 691, dont la moitié dans l'agroalimentaire : les trois principales entreprises pourvoyeuses d'emplois montrent la diversité des filières (ci-contre)

Répartition des exploitations du Pays de Brest ADEUPa

Lait	Porc	Céréales	Fruits et légumes	Volaille	Viande
912	600	387	362	163	23

Source : DRAFF 2017- NB : certaines exploitations peuvent être positionnées sur plusieurs filières

57 %
Part de la surface agricole utile (moyenne bretonne = 57 %)

66,3 ha



La taille moyenne d'une exploitation (63,9 en Bretagne)

Principales entreprises de l'agroalimentaire- ADEUPa

Établissement	Filière	Commune (EPCI)	Nombre de Salariés
Even lait industrie	Lait	Ploudaniel (CLCL)	557
Eureden	Varié	Landemeau (CCPLD)	514
France poultry	Volaille	Châteaulin (CCPCP)	474

Source : Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires en Bretagne, 2018



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

L'agriculture et l'agroalimentaire

- Développement des filières courtes : environ **213 producteurs** engagés en circuit court et deux PAT (Plan Alimentaire Territorial) en cours de réalisation (Brest métropole et Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime)
- **239 exploitations** engagées en bio en 2018 (+93% depuis 2010) mais un poids toujours minoritaire : **4%** de la surface agricole du territoire engagée en bio
- Des problématiques globales :
 - Agrandissement des exploitations qui conduisent à des morcellement et des distances plus importantes à parcourir pour les agriculteurs, ...
 - Renouvellement des générations difficile : **83** nouvelles inscriptions à la MSA (dont 43 aidées) pour **152** cessations d'activités totales en 2017
 - Une part des agriculteurs de plus de 55 ans qui ne cesse de croître, à plus de **29%**



Source : Données Chambre d'agriculture de Bretagne, 2019

	Pays de Brest	Finistère	Bretagne
Surface moyenne des exploitations en 2017 (en ha)	66,3	66,3	63,9
Moyenne distance entre le siège d'exploitation et la parcelle la plus éloignée en 2017	5,6	5,3	4,9

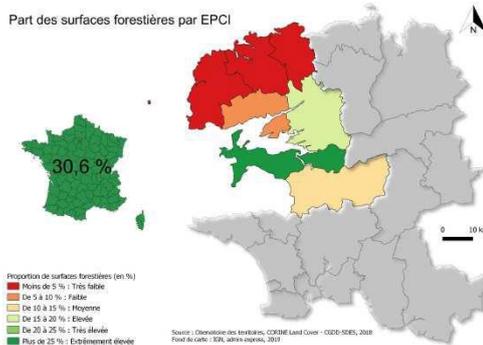
Enjeux : Soutenir les installations, modernisations et diversifications de toutes les agricultures. Protéger les espaces agricoles, accompagner la montée en puissance des circuits courts et de l'agriculture biologique.



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

La filière bois

- **14% du territoire couvert par de la forêt** (28 000 ha) contre 30,6% en moyenne à l'échelle nationale
 - **9%** est publique (2520 ha), en gestion durable
 - Sur la part de 91% privée, 17% est en gestion durable soit 4332 ha (Plan simple de Bonne Gestion (PSG) et Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS))
- Le bois est pourtant très présent dans la production d'énergies renouvelables sur le Pays (63% de l'énergie renouvelable produite) et permet de stocker le carbone libéré dans l'atmosphère
- La filière bois en Pays de Brest pèse près de **2700 emplois**
- Les PCAET s'accordent sur les enjeux de développer la filière bois :
 - Pour l'autonomie énergétique et limiter les émissions de GES;
 - Pour limiter la facture énergétique du territoire;
 - Créer des emplois.



Enjeux : Filière avec un nombre important d'entreprises sur le territoire et de bons établissements de formation. Structurer la filière, valoriser le circuit court et le développement de la ressource bois.

13

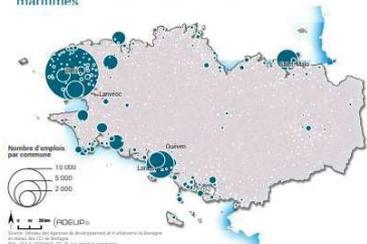


1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

L'économie maritime et la défense

- Le secteur de la défense reste incontournable dans le Pays de Brest : plus de 15 000 emplois encore aujourd'hui, même si une baisse de 903 emplois est constatée depuis 2014
- Multiples effets d'entraînements sur d'autres secteurs comme la recherche et l'innovation, l'installation d'acteurs comme IFREMER...

Figure 2 - Localisation des emplois maritimes



- Le Pays de Brest dénombre 27 000 emplois maritimes soit **16%** de l'emploi total sur le Pays
- Hormis la défense, les autres secteurs majoritairement représentés sont la construction et la réparation navale, la recherche et l'enseignement, le nautisme ainsi que le développement de nouvelles filières comme les énergies marines renouvelables, les algues...

Enjeux : Protéger la ressource en eau, le littoral afin de permettre le maintien des activités traditionnelles et l'attractivité du territoire (tourisme...) mais aussi de favoriser le développement d'autres activités (filiale algues, EMR...) et emplois liés.

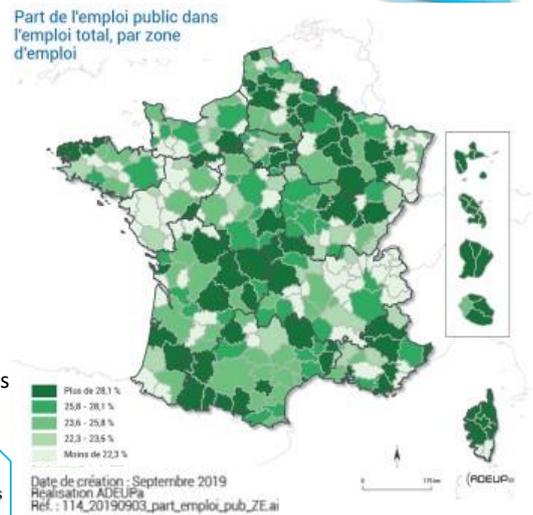
14

1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

L'économie présentielle et l'emploi public

- Une moyenne d'emplois de la sphère productive inférieure au Finistère (29% contre 31,8%) , avec une économie tournée vers le présentiel : emploi public, services aux populations, touristes...
- L'emploi public pèse **34% de l'emploi** dans la zone de Brest
- Parmi les principaux employeurs du territoire se distingue : le ministère de la défense, le CHRU, l'éducation nationale...
- Emplois liés à la sphère productive plus nombreux sur certains territoires comme la Communauté de Lesneven Côte des Légendes ou la communauté de communes de Châteaulin Pleyben Porzay

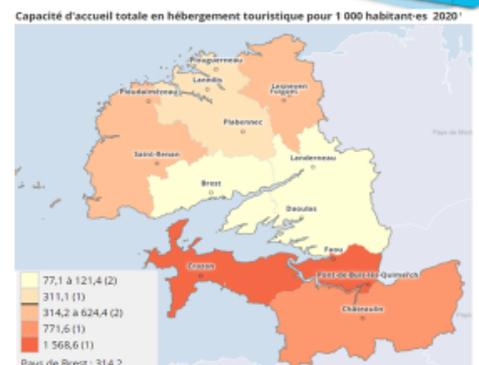
Enjeux : Préservation des services à la population, des services urbains (santé, enseignement...), des services de proximité (commerce, écoles élémentaires...) dans les communes afin de préserver l'attractivité du territoire et la qualité de vie.



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

Le tourisme

- Dans le Pays de Brest (hors CCPCP), la capacité d'accueil est évaluée à 125 600 lits touristiques tous types de logements confondus. La Presqu'île de Crozon Aulne Maritime concentre près d'un tiers de l'offre, et 1568 places en hébergement touristique pour 1000 habitants, contre une moyenne de 314 sur le Pays
- Brest métropole présente davantage une offre en hôtellerie destinée à une clientèle d'affaire
- Une part importante des lits touristiques sont liés aux résidences secondaires (70% sur le Pays des Abers par exemple et 85% à Crozon)
- L'offre d'hébergements touristiques se trouve à plus de 80% sur le littoral



9,6% de résidences secondaires en Pays de Brest contre 13% en Finistère



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

Le tourisme

- Présence de $\frac{3}{4}$ de **touristes nationaux** sur le Pays de Brest selon l'enquête Reffet 2016
- La préservation du littoral, la présence de nombreuses zones protégées engendrent un tourisme tourné vers des activités de randonnées, renforcées par le contexte sanitaire
- Emergence d'une stratégie coordonnée et co-construite pour rendre plus visible le territoire : Brest Terres Océanes (BTO), gouvernance partagée avec la région et qui s'appuie sur un marketing territorial adapté
- Environ 4% des emplois liés au tourisme

Enjeux : Préserver le patrimoine, les ressources (paysages, eau...) et contribuer à maintenir les sentiers et vélo routes en bon état au vu de leur importance dans les pratiques touristiques locales. Il s'agit également de maintenir les équipements et services afin de créer les conditions favorables à la montée en puissance du tourisme et à l'accueil du public de manière croissante.

Missions de Brest Terres Océanes



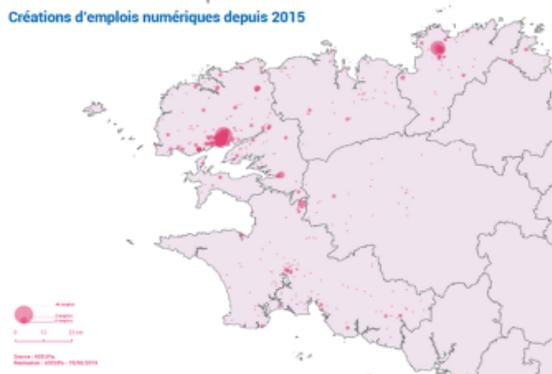
Quelques grands évènements : fêtes maritimes (720 000 visiteurs en 2016), fête du bruit (50 000 entrées en 2019), festival du bout du monde (60 000 entrées)...



1. Economie, emplois et population active en Pays de Brest

Le numérique

Créations d'emplois numériques depuis 2015



11 300 emplois numériques en Pays de Brest

- Le numérique source d'attractivité : un atout pour favoriser le développement de l'économie de la connaissance et relocaliser une partie de l'économie productive, des ménages...
- La part de l'emploi dans le numérique est de **9% à Brest métropole en 2018**, plus important chiffre du Finistère, le reste du Pays présente un fort taux d'évolution sur 2 ans (+130% sur le Pays des Abers ou encore +34% à la CC Pleyben Châteaulin Porzay)
- Le Pays de Brest fait d'ailleurs partie de la French Tech Brest + et en regroupe 60% des emplois. En lien avec Lannion, Morlaix et Quimper, c'est la reconnaissance des forces en présence dans le domaine du numérique et du développement de filières de formation, comptant plus de **5000 étudiants**

Enjeux : Poursuivre le déploiement du très haut débit et des équipements de pointe dans le domaine du numérique et la création d'emplois qui y est liée. C'est un atout pour attirer des acteurs économiques et des ménages.



2

2. Services, équipements et centralités



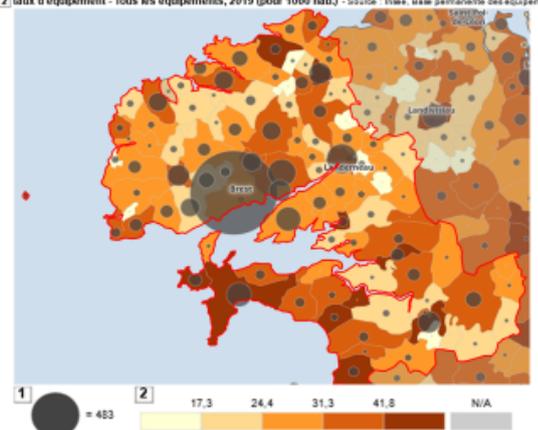
2. Services, équipements et centralités

Equipements et services

- Bon niveau d'équipements sur l'ensemble du territoire, avec une présence d'équipements métropolitains (santé, administration, éducation...) sur Brest
- Des pôles relais et structurants du Pays avec un nombre élevé d'équipements, qui rayonnent à l'échelle des bassins de vie
- Un commerce qui peut décliner dans les centralités en raison de nouveaux modes de consommation et le renforcement du e-commerce (près de 10% du commerce de détail en 2020)

Enjeux : Maintenir et développer ce bon niveau et une offre commerciale au sein des centralités, en particulier les pôles structurants et relais du territoire afin de préserver les équilibres (économiques, démographiques,...) et l'attractivité du Pays de Brest.

1 nb d'équipements - Tous les équipements, 2019 - Source : Insee, Base permanente des équipements
2 taux d'équipement - Tous les équipements, 2019 (pour 1000 hab.) - Source : Insee, Base permanente des équipements



31 équipements pour 1000 habitants en Pays de Brest



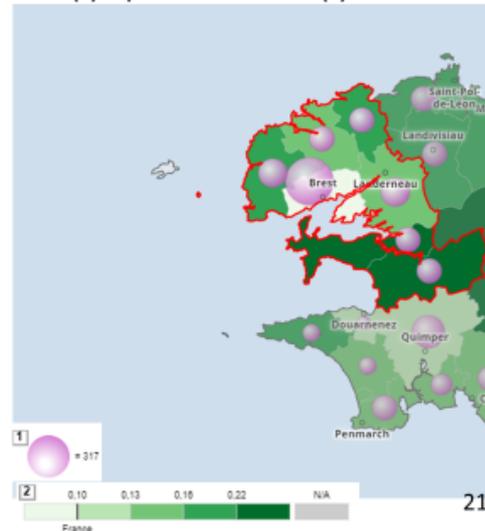
2. Services, équipements et centralités

Equipements de sport et culture

- Présence d'équipements d'une envergure métropolitaine comme l'Arena de Brest, le stade Francis Le Blé ou encore la piscine de recouvrance, la seule de plus de 50 mètres en Finistère
- En 2019, on recense environ **0,13 équipements de sport et de culture pour 1000 habitants** dans le Pays de Brest (moyenne nationale de 0,10)
- Entre 2015 et 2019, le Pays de Brest a connu une **augmentation de 12,5% du nombre d'équipements de sport et culture**

Enjeux : Le territoire se distingue par un bon niveau d'équipements en lien avec le sport et la culture. Cela contribue de manière globale au dynamisme du Pays de Brest et à la qualité de vie au sein des EPCI. Il convient de préserver ces équipements en les rénovant.

Nombre d'équipements de sport et culture, au total (1) et pour 1000 habitants (2) en 2019



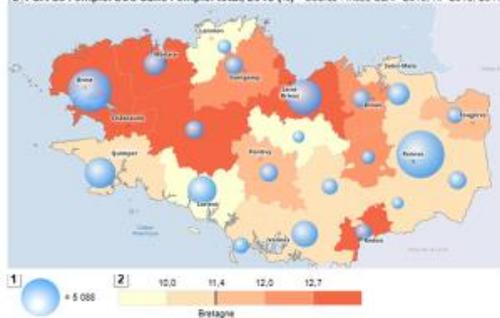
2. Services, équipements et centralités

Un tissu associatif dense

- Dans le Pays de Brest, l'ADESS, tout comme l'INSEE, recense près de 4 500 associations dont 1350 employant au moins un salarié
- Poids important de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'emploi du Pays de Brest (carte ci-contre), avec une moyenne de **12,7%** contre 11,4% en Bretagne
- Existence d'un réseau associatif dense : plus de 900 créations d'associations en Finistère par an, principalement dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs

Enjeux : Soutenir le domaine associatif, particulièrement dynamique sur le territoire notamment à travers l'Economie Sociale et Solidaire.

1 Nombre d'emplois dans l'ESS en Bretagne, 2015 - Source : Insee CLAP 2015
2 Part de l'emploi ESS dans l'emploi total, 2015 (%) - Source : Insee CLAP 2015, RP 2010, 2011



Répartition de la création des associations par thèmes

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	23,5	22,5
Sport	17,0	16,2
Loisirs	15,8	13,6
Social	3,8	5,1
Santé	5,1	4,1
Education, formation	4,3	5,9
Economie	5,7	4,4
Environnement	4,2	3,4
Autres**	19,6	21,8
Total	100,0	100,0

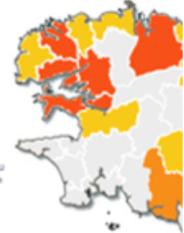


2. Services, équipements et centralités

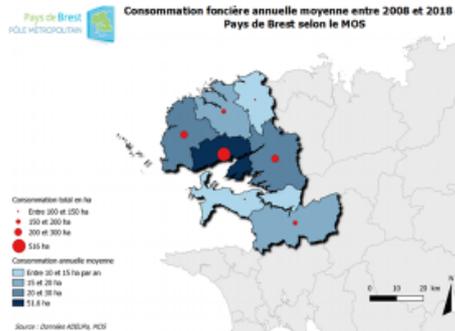
Aménagement

- 4 PLUi approuvés et 3 en cours d'élaboration, **100% du territoire couvert**
- Dans le Pays de Brest, le SCoT approuvé fin 2018 prévoit une réduction de la consommation d'espaces de 20 % par rapport aux années précédentes. Des premiers résultats : **205 hectares de foncier consommés par an sur 2005-2008** contre **149 par an sur 2015-2018**.

État d'avancement des PLUi au 1^{er} mars 2020



- Environ **100 hectares** sont optimisables au sein des zones d'activités et peuvent faire l'objet d'une densification en 2018 (Source : Etude du potentiel d'optimisation du foncier économique, ADEUPa)



Enjeux : Poursuivre les opérations de renouvellement urbain, la rénovation ou encore la réhabilitation de friches industrielles/urbaines afin de lier développement et sobriété.

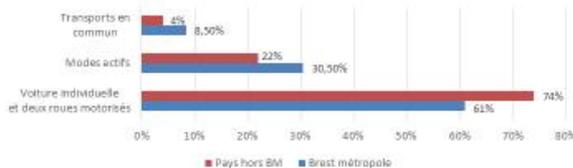


2. Services, équipements et centralités

Mobilités

- Trois autorités organisatrices de la mobilité (AOM) actuellement sur le territoire : Brest métropole, la ville de Landerneau ainsi que la région Bretagne, compétente en termes de gestion des TER, cars et liaisons vers les îles. L'ensemble des EPCI du Pays ont pris la compétence dans le cadre de la LOM
- **67%** des déplacements dans le Pays de Brest sont effectués en voiture peu importe le motif (Source : EMD 2018) mais cela couvre **83%** des distances parcourues
- Des pratiques différentes au sein du territoire :

Part modale des transports en Pays de Brest, EMD 2018



Une offre multimodale qui s'affirme
Multimodalité à l'échelle du Pays de Brest





2. Services, équipements et centralités

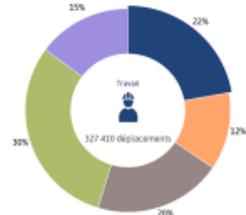
Mobilités des actifs

- Les déplacements domicile travail sont le deuxième principal motif de déplacement derrière les loisirs, mais sont réalisés à **86%** en voiture contre 56% pour les loisirs, sur des distances plus longues
- Les flux d'actifs sont nombreux avec Brest métropole qui concentre 63% des emplois, en particulier depuis les EPCI limitrophes
- Le Pays de Brest enregistre une moyenne de **7% d'actifs qui se rendent au travail grâce aux transports en commun** mais ce chiffre cache des disparités entre territoires (moins de 1% sur la CCPCP notamment)
- Des échanges plus importants avec le Pays de Cornouaille pour les territoires plus au sud du Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN

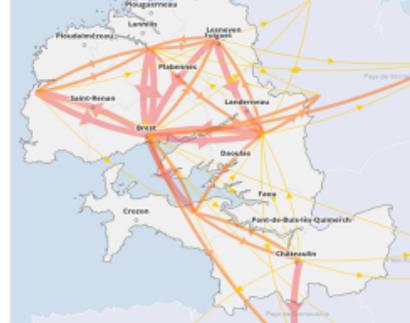
Répartition des déplacements par motifs en Pays de Brest

Travail, Etudes et écoles, Achats, Loisirs, visites et autres, Accompagnement



CEMD du Pays de Brest - 2018

Nombre de navettes domicile-travail, 2017 - Source : Insee - Traitement ADEL/Pe



2. Services, équipements et centralités

Mobilités décarbonées

- **16% de véhicules bas carbone** dans la flotte de transports collectifs de Brest métropole
- Environ **1800 voitures électriques** dans le parc automobile privé du Pays de Brest dont 37,7% achetées en 2020
- 197 points de charge publics installés dans le Pays de Brest et 1200 points environ installés dans les entreprises
- Engagement des intercommunalités dans le renouvellement de leur parc de véhicules : 6% de véhicules électriques à Brest métropole, 7,5% à la CC du Pays des Abers et 14% à la CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime



1,4 voitures par ménage en Pays de Brest



Les mobilités sont le 2nd secteur qui émet le plus de GES sur le territoire



+159% d'immatriculation de véhicules électriques en 2020 par rapport à 2019

Enjeux : Favoriser les nouvelles mobilités durables et décarbonées, dans une logique de multimodalité permettant de conjuguer besoin de mobilité avec préservation de l'environnement, de la santé, du pouvoir d'achat...

Favoriser la coopération entre les nouvelles AOM sur le territoire pour un développement solidaire du Pays de Brest permettant un maintien de la qualité de vie et des équilibres entre espaces économiques et bassins de vie.

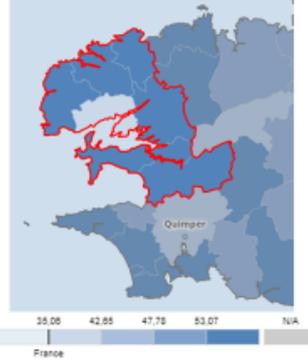


2. Services, équipements et centralités

Habitat et logements

- Forte part de grands logements alors que la taille des ménages ne cesse de diminuer : **49% des résidences principales** en Pays de Brest comportent 5 pièces ou plus, contre 35% à l'échelle Française et 47% en Bretagne
 - **69%** des résidences principales comportent 4 pièces ou plus, pour **72%** de ménages d'une ou deux personnes en Pays de Brest
- Nombreux logements qui vont se retrouver bientôt sur le marché, manque de petits logements pour les populations plus âgées, ménages plus petits...
- Manque de logements locatifs (privés ou sociaux) sur certains territoires mais une offre quantitativement satisfaisante à l'échelle du Pays de Brest

part des rés. princ. de 5 pièces ou plus, 2017 (%) -



62% des logements sociaux du Pays de Brest sont situés sur la ville de Brest

	2015/2020	2040/2050
Logements remis sur le marché immobilier (annuellement)	1950	3400

Source : Observatoire du logement, ADELUPa Mai 2020

+ 74%

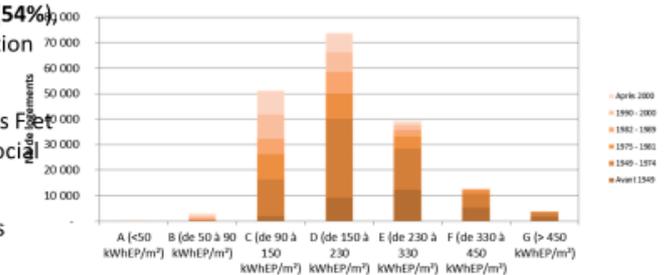


2. Services, équipements et centralités

Habitat et logements

- Part conséquente de logements construits avant 1974 (**54%**), année qui précède les premières lois sur la consommation énergétique des bâtiments
- Environ **9% de passoires thermiques** (logements classés F et G) parmi les logements privés et 1,19% parmi le parc social
- Important enjeu de rénovation du parc de logements, environ **6% de précarité énergétique** à l'échelle du Pays contre **5% en Bretagne et 5,7% en Finistère**
- Extension à l'échelle du Pays de Brest de Tinergie, plateforme de rénovation énergétique de l'habitat

Répartition des résidences principales selon la période de construction et le DPE - Méthode 3CL



Rénovation des logements classés F et G au DPE d'ici 2025, soit 9% du parc immobilier du Pays de Brest



Rénovation des logements classés C - D - E au DPE d'ici 2050, soit 89% du parc du Pays de Brest

Enjeux : Favoriser la rénovation de l'habitat existant afin d'en améliorer les performances thermiques, de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Favoriser également l'adaptation du parc actuel aux nouveaux besoins et à l'accueil de nouvelles populations (locatif privé et social...). Parmi la production annuelle de logements, le SCoT fixe comme objectif : sur Bm, au moins 40% de logements issus de rénovations et 25% sur les autres EPCI. Adapter l'offre de logements neufs aux besoins et à l'offre de logements vacants.



2. Services, équipements et centralités

Santé

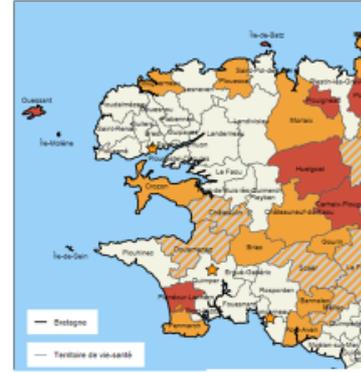
- Les PLUi des intercommunalités du Pays de Brest pointent une présence satisfaisante de professionnels de santé, avec toutefois des enjeux de renouvellement de ces professionnels

	Pays de Brest	Bretagne	France
Médecins généralistes libéraux pour 100 000 hab	101,3	91,7	89,8
Médecins spécialistes libéraux pour 100 000 hab	87,4	68,6	84,7

Source : Tableau de bord santé Pays de Bretagne, ORS Bretagne, 2018

- Les zones sur la carte ci-contre permettent de cibler les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins
- Ces zones conditionnent l'attribution d'aides, une majorité du Pays de Brest se trouve **en zone de vigilance** : elles ne sont pas éligibles aux aides à l'installation

Zonage Médecin - Janvier 2021



Source : ARS Bretagne
Réalisation : ARS Bretagne, Décembre 2020
Carte réalisée avec Carles & Donnée - © Artique

Qualification des zones :

- Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
- Zone d'accompagnement régional (ZAR)
- Zone d'action complémentaire (ZAC)
- Zone de vigilance

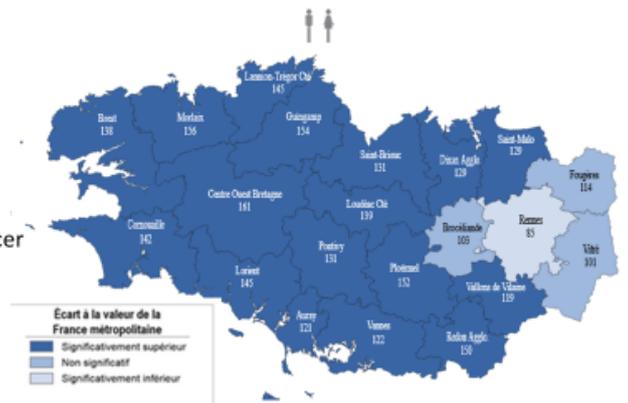


2. Services, équipements et centralités

Santé

- Si le territoire dispose d'une offre de soins suffisante, il reste particulièrement concerné par le sujet de la santé
- 138 décès prématurés et évitables sont enregistrés dans le Pays de Brest, pour 100 décès à l'échelle nationale.
- L'exposition au radon représente **20% des décès** liés à un cancer du Poumon en Bretagne contre 10% en France
- Enjeu de réduire les pollutions de différentes origines (mobilités, secteur résidentiel, industries...)
- Les acteurs du Pays de Brest se sont lancés dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, afin de réduire les inégalités territoriales de santé à l'échelon local

Indices comparatifs de mortalité prématurée évitable - Deux sexes Période 2011-2015 - France métropolitaine = 100



Enjeux : Fort taux de décès prématurés évitables, en lien avec des problématiques de pollution et d'exposition au radon, ainsi que des comportements à risques (tabac, alcool...). Enjeux d'informer, sensibiliser et traiter ces thématiques, en lien avec le Contrat Local de Santé du Pays.



3

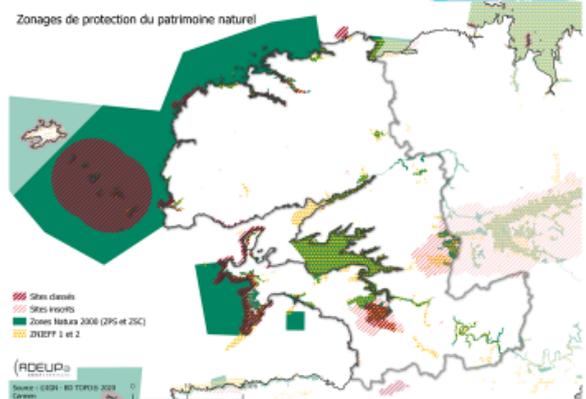
3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement



Biodiversité et paysages

- Présence d'une biodiversité remarquable mais fortes pressions sur les milieux aquatiques, littoraux ou zones humides, forestiers et bocagers...
- Nombreuses aires protégées et classées à l'échelle du Pays de Brest :
 - Parc Naturel Marin d'Iroise (3500 km²)
 - Sites classés et inscrits (42 000 hectares)
 - ZNIEFF type I (17 300 hectares soit 5,7% de la surface du territoire)
 - ZNIEFF type II (12 100 hectares soit 1,2%)
 - Zones Natura 2000 (65 500 hectares de ZPS et 109 000 de ZSC), principalement sur le Pays d'Iroise



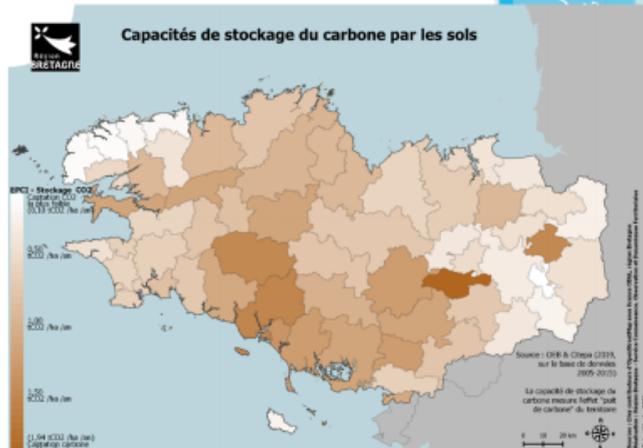
15 000 km de linéaires de haies et de bocage à l'échelle du pays et 53 000 hectares de trame verte



3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Biodiversité et paysages

- Les sols peuvent stocker du carbone et participer à la lutte contre le changement climatique. Tout dépend de leur composition (forêts, terres agricoles,...)
- La végétation, les forêts et terres agricoles contribuent à stocker le carbone mais le changement d'affectation des sols (artificialisation, disparition du bocage..) limite cet effet de stockage et contribue même à libérer le carbone qui y était stocké
- Les territoires du Pays de Brest stockent en moyenne 1 ou 2% du carbone émis. La CC du Pays de Landerneau-Daoulas et la CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime en stockent davantage (présence de forêts, prairies, haies..)
- L'enjeu à préserver les capacités existantes doit être reconnu et soutenu pour développer les « puits de carbone »



Enjeux : Lutter contre les potentielles atteintes à ces milieux et l'érosion de la biodiversité en protégeant ces espaces, en améliorant leur connaissance (inventaires, recensements...). Favoriser la protection/restauration des continuités et corridors écologique, d'autant que ces milieux contribuent à lutter contre les risques d'inondations, la dégradation de la ressource en eau...



3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Assainissement

- Conformité des systèmes d'assainissement collectif distinguée en deux niveaux : européen avec la DERU (directive eaux résiduaires urbaines) et local (avec les SAGE, arrêtés préfectoraux...)
- **La Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) fixe des performances minimum de collecte et traitement des eaux (matières en suspension, la matière organique et les nutriments) :**
 - **conformité en collecte :** aucun rejet ou déversement supérieur à 5% des volumes générés par agglomération d'assainissement, par temps sec, ne doit être constaté sur les déversoirs d'orage et aucun réseau non raccordé ne doit être situé dans le périmètre de l'agglomération ;
 - **conformité en équipement/ station :** la station est dotée d'équipements nécessaires pour traiter les effluents qu'elle reçoit ;
 - **conformité en performance :** la station respecte sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui sont imposées par la directive

Conformité nationale des systèmes d'assainissement collectif en 2019

	Conformité des infrastructures d'assainissement au sens de la norme ERU
CLCL	Conformes
CCPA	Conformes sauf Plabennec en réseau et station
CCPI	Conformes sauf Plougonvelin en termes de réseau et Ploudalmézeau en station
BM	Conformes sauf station de la Maison Blanche en station
CCPLD	Conformes sauf Loperhet en station
CCPCP	Conformes
CCPCAM	Conformes sauf Camaret en réseau et Lanvéoc en station

Source : DDTM 29

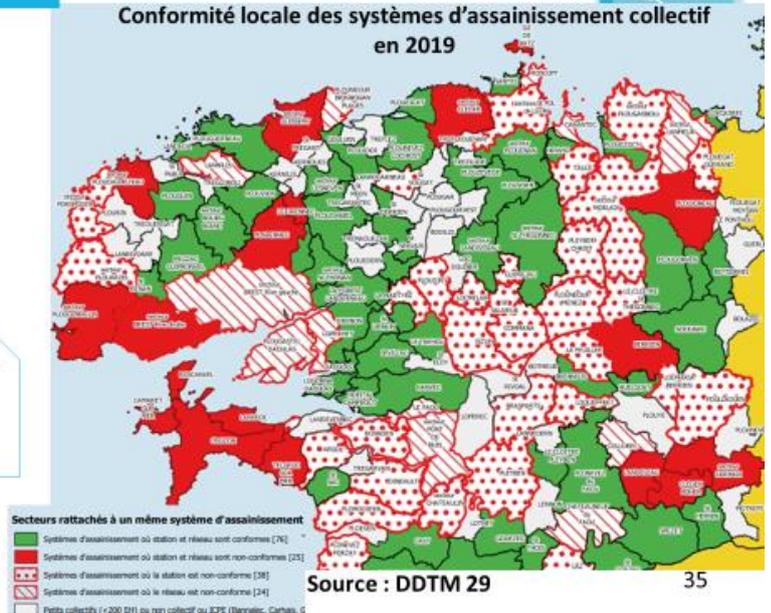
88,5%
d'équipements
conformes au
sens de la
DERU

3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Assainissement

- Des normes locales plus contraignantes (cf carte ci-contre) liées aux SAGE, arrêtés préfectoraux...
- 47% de stations conformes sur le Pays de Brest selon les normes locales, sur les 61 infrastructures suivies

Enjeux : Favoriser la mise en conformité des infrastructures d'épuration, la rénovation des réseaux afin de ne pas compromettre l'attractivité future du territoire, avec un assainissement collectif conforme avec les exigences de qualité des eaux (littorales, cours d'eau...)

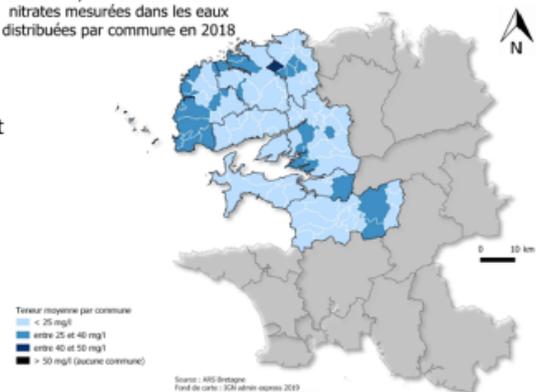


3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Qualité de l'eau

- Taux de rendement des réseaux d'eau de **84%** en Pays de Brest
- Le territoire est couvert par 4 SAGE : Bas Léon, Aulne, Elorn et Baie de Douarnenez
- Les quantités de pesticides et nitrates relevés sur le Pays respectent les normes même si des pics peuvent être relevés suivant les saisons
- Aucune commune du Pays de Brest ne dépasse le seuil limite en teneur de nitrates, fixé à 50mg/L (carte)
- La gestion de la ressource en l'eau s'inscrit dans un cadre européen : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise à donner une cohérence avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre, des objectifs...

Teneurs moyennes et maximales en nitrates mesurées dans les eaux distribuées par commune en 2018

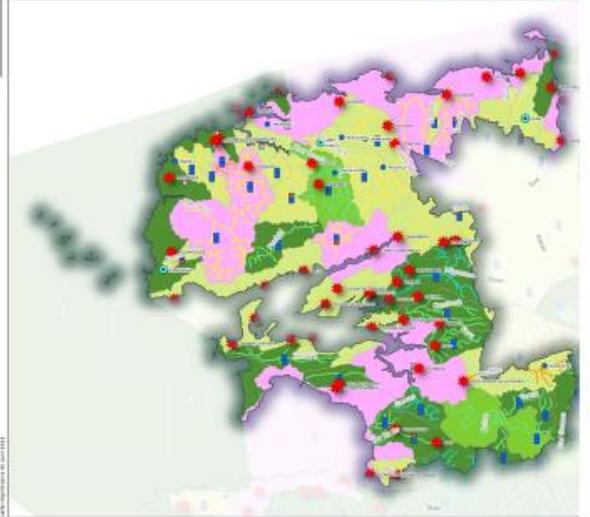


9 captages identifiés comme prioritaires sur le Pays

3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Qualité de l'eau

- L'état écologique des cours d'eau tient compte de trois aspects au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE) :
 - Etat biologique du cours d'eau (présence de faune, de flore...)
 - Etat physico-chimique de l'eau (quantité d'oxygène, de matière organique, de nitrates et phosphore dans l'eau sont par exemple analysés)
 - La « qualité hydromorphologique » du cours d'eau c'est la diversité des écoulements de l'eau, de la profondeur de l'eau, la morphologie du cours...
- Près de **40%** des cours d'eau suivis sont classés en « Très bon état » ou « Bon état » selon les données, contre environ 44% des masses d'eau à l'échelle nationale au sens de la DCE



3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

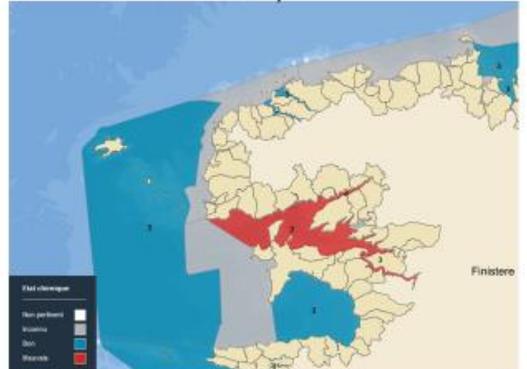
Qualité des eaux littorales

Pour atteindre un bon état chimique des masses d'eau, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose la réduction progressive de la pollution par les substances identifiées comme « prioritaires »

- Ces substances prioritaires sont réparties en 3 catégories :
- métaux lourds (cadmium, plomb et nickel et mercure utilisés dans l'industrie et la marine par exemple)
 - pesticides
 - polluants industriels (benzène, anthracène...)



Etat chimique des masses d'eau en 2017 (source : Atlas Ifremer DCE)





3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

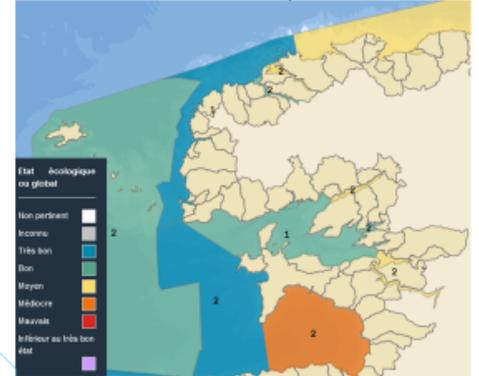
Qualité des eaux littorales

Les activités anthropiques qui s'exercent sur les bassins versants, sur le littoral et en mer, engendrent des pressions sur la faune et la flore côtières et peuvent conduire à la dégradation des écosystèmes littoraux. L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau au sens de la DCE s'appuie sur un suivi régulier de différentes composantes de la faune et de la flore aquatique, et sur le développement et le calcul d'indicateurs de qualité :

- Qualité biologique (phytoplancton, flore autre comme macroalgues,...) TRÈS BON BON MOYEN MÉDIocre MAUVAIS
- Qualité physico-chimique (température, oxygène dissous, nutriments..) TRÈS BON BON INFÉRIEUR À BON
- Hydromorphologie TRÈS BON NON TRÈS BON ÉTAT

Enjeux : Préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité. Si une amélioration de la qualité de l'eau est observée depuis plusieurs années, les objectifs de la DCE d'atteindre le bon état à l'horizon 2015 ou 2021 n'est pas atteint partout. La rade de Brest, certains estuaires et cours d'eau présentent un état écologique ou chimique préoccupant. Préserver la qualité des eaux de baignades en lien avec les activités économiques et de tourisme notamment.

Etat écologique des masses d'eau en 2017 (source : Atlas Ifremer DCE)

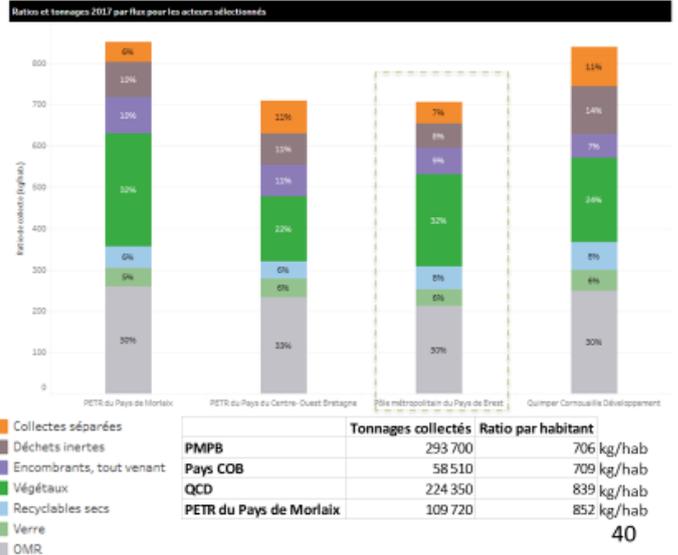


3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Déchets et économie circulaire

- La part de déchets produits par habitant en Bretagne est légèrement supérieure à la moyenne nationale (**687kg par habitant** contre 583 en 2017)
- Diminution globale des quantités de déchets ménagers produits en Finistère, le Pays de Brest est celui qui en produit le moins par habitant à l'échelle des quatre Pays du Finistère (**706kg par habitant**)
- Hausse globale du tri sélectif, la part d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) s'est réduite de **17%** depuis 2010 sur le Pays de Brest contre 13% pour la région Bretagne
- La spécificité bretonne concerne la production de déchets verts, deux fois plus forte que sur le territoire national

Méthode de traitement des déchets. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Données mai 2019 - 13/05/2020 08:28:43
Source : 2019 - Pays de Brest 2017 - Observatoire de l'environnement en Bretagne. 2017 - Observatoire de l'environnement en Bretagne. 2017 - Observatoire de l'environnement en Bretagne.

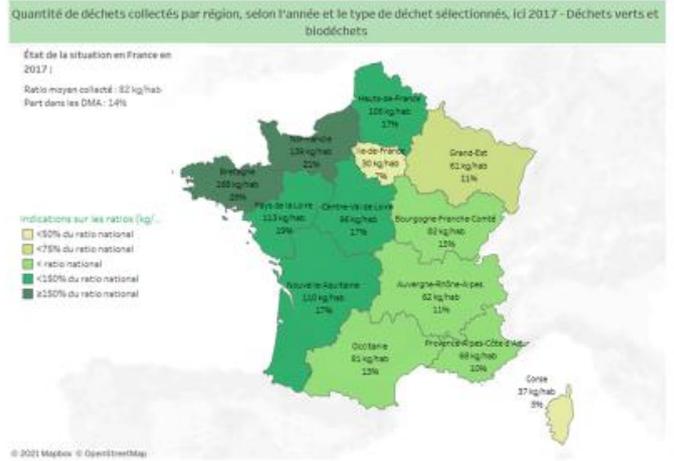




3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Déchets et économie circulaire

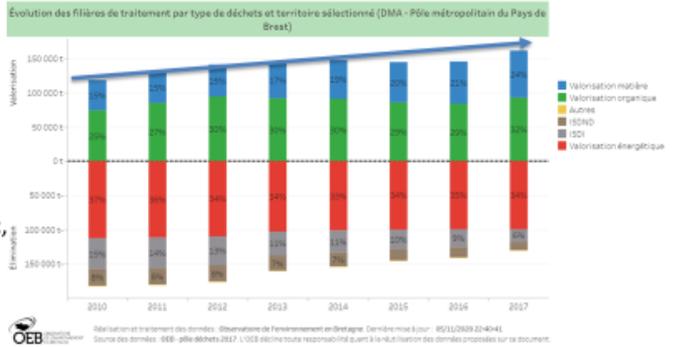
- La Bretagne est la région qui collecte le plus de déchets verts et biodéchets, avec une moyenne de 168kg/habitant contre 82kg/habitant à échelle nationale
- Ce chiffre monte à **223kg/habitant sur le Pays de Brest pour l'année 2017**, et connaît une légère augmentation sur les dernières années
- ¼ des Déchets Ménagers Assimilés sont des déchets verts en Bretagne



3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Déchets et économie circulaire

- Part de valorisation en hausse constante (schéma ci-contre), rôle de l'unité d'incinération sur Brest pour la valorisation énergétique : part de valorisation des déchets (organique et matière) qui passe de **40 à 56%** entre 2010 et 2017
- Mise en place d'actions contre le gaspillage alimentaire, l'écologie industrielle... avec le G4dec, 4 EPCI labélisés « Economie circulaire »
- Plus de 1000 emplois répondent aux principes de l'économie circulaire en 2019 (1,1 % de l'emploi salarié privé)
- Mise à disposition de composteurs individuels, actions en faveur d'une diminution du taux de refus...

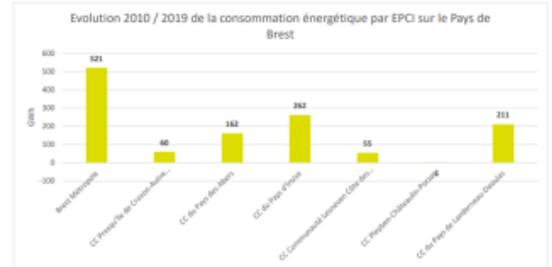


Enjeux : Euvrer pour réduire la quantité de déchets produits et en augmenter la part de valorisation, agir pour une généralisation de l'économie circulaire vertueuse (création d'emplois, valorisation des déchets, synergies entre acteurs locaux...) et une action sur la thématique des déchets verts, particulièrement présente sur le Pays de Brest

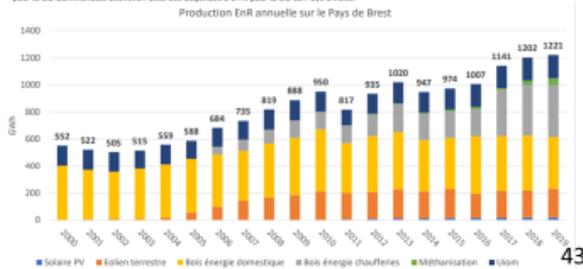
3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Consommation et production d'énergies

- La Bretagne importe plus de **83% des énergies consommées**, dont les produits pétroliers qui concernent plus de 30% de la consommation d'énergie finale
- Une consommation d'énergie de **8516 GWh sur le Pays de Brest** en 2010, avec deux principaux secteurs consommateurs :
 - Secteur du bâti résidentiel et tertiaire (**53%**)
 - transports (**28%**)
- Le territoire présente une autonomie énergétique moyenne de **14%**. La Loi de Transition Ecologique et Croissance Verte fixe un objectif de 32% d'ici 2030
- Les 2/3** des énergies renouvelables produites sur le Pays de Brest proviennent du bois



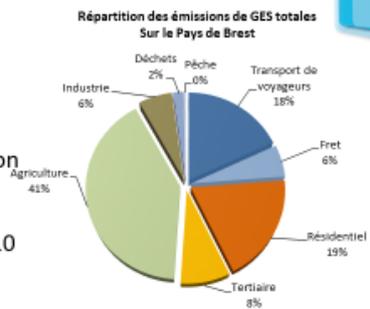
Sur le territoire du Pays de Brest, la consommation énergétique a augmenté de 12% entre 2010 et 2019 d'après notre estimation, soit +1 269 GWh. Exceptée la CC Pays de Châteauneuf-Porzay dont la consommation est restée stable, tous les EPCI ont vu leurs consommations augmenter. Allant de +9% pour la CC Communauté Lesneven Côte des Légendes à 31% pour la CC du Pays d'Iroise.



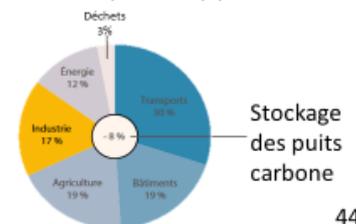
3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Gaz à effet de serre et énergies

- Les GES se distinguent en deux catégories
 - D'origine énergétique (combustion d'énergie fossile, biomasse...)
 - D'origine non énergétique (décomposition des déchets, fermentation entérique des ruminants, ...)
- Le Pays de Brest enregistre **2 636 590 teq CO² d'émissions de CO²** en 2010 (données en cours d'actualisation)
- Les activités en lien avec l'agriculture constituent la principale source d'émissions de GES sur le territoire, en lien notamment avec les activités d'élevage
- Le secteur résidentiel représente **19%** de ces émissions contre 15% sur la région, renvoyant à l'enjeu de rénovation du bâti existant



Emissions et absorption de GES en France en 2017 (source : Citepa)



Enjeux : Favoriser le développement des ENR (bois, éolien, méthanisation, solaire). Lutter contre les émissions de GES des différents secteurs (bâti, mobilités...) et accompagner les investissements dans les ENR, notamment des acteurs économiques (agriculture avec la méthanisation ou l'installation de panneaux solaires sur les hangars ou centres commerciaux...), rénovation des bâtis tertiaires et industriels...

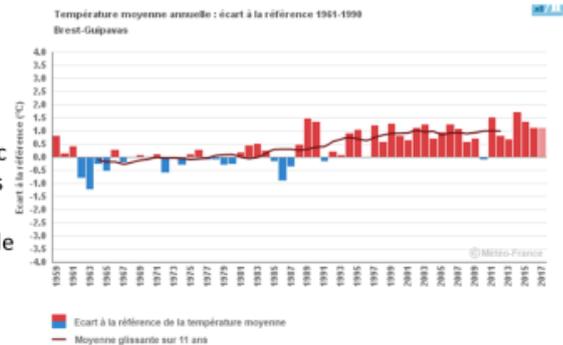


3. Cadre de vie et état des lieux de l'environnement

Le risque de submersion marine

- Des changements climatiques et des tendances (relevé station Brest-Guipavas) :
 - Hausse des températures annuelles de 0,2 à 0,3°C par décennie entre 1959 et 2009
 - Augmentation des occurrences de chaleur : 25 jours/an avec une température maximum de 20°C en 1930 contre 65 jours aujourd'hui
 - Légère augmentation des épisodes de fortes pluies à l'échelle bretonne
- Les données du Shom (Service hydrographique et océanographique de la marine) montrent **une accélération de l'élévation de la mer passant de 1,2mm/an sur le dernier siècle, à une vitesse de +3mm/an depuis 1990**

Enjeux : Adapter les activités littorales, mesurer et anticiper les futurs risques liés à un recul du trait de côte et l'impact sur les populations, entreprises et activités...



Réchauffement de la température des océans de **+0.7°C en vingt ans** pour les eaux côtières bretonnes



4

4. Synthèse de l'état des lieux écologique du Pays de Brest

Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Mobilité			
Mobilité active	Nombre de kms de pistes cyclables	357 km dont 136 km de pistes cyclables, 67 km de voies vertes, 123 de bandes cyclables, 13km de double sens cyclables et 14 km de voies de bus partagées	https://amenagements-cyclables.fr/fr/bretagne/facilities?b=49.582226,0.186768,46.702202,-5.998535
	Existence de parkings à vélos sécurisés <i>Nombre de parkings à vélos sécurisés</i>	58 parkings non fermés pour 350 places et 6 fermés ou avec consigne (plus de 220 places)	https://bmo.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=35a65e79aab34733b140d6b8a19ba7a5
Mobilité à faibles émissions	Existence de zones à faible émissions	Non	
	Existence de voies réservées au covoiturage	Non	
	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	7,5% à la CCPA, 6% sur Bm et 14,2% sur la CCPCAM	Collectivités
	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	1801 véhicules électriques, et 641 hybrides rechargeables soit 1% du parc privé sur un parc global de 247 807 (EMD 2018)	Données ENEDIS
	Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	197 points de charge électriques publics soit 47 pour 100 000 habitants, 1185 points de charge installés au sein de sociétés	Données ENEDIS
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	16% au sein de Bm	AOM
Performance de l'écosystème modal	Existence de pôles multimodaux	11 sur le Pays dont 7 à Bm au sens "local" de PEM 1 au sens de la région (Gare de Brest)	Collectivités
	Part du territoire couverte par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)	100% du territoire couvert dans le cadre de la LOM	



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Energie et Climat			
Documents	Existence d'un PCAET	100% du territoire couvert	Collectivités
Emissions GES	Emissions de GES du territoire (total et / hab)	2 634 049 teq CO ₂ , soit 6,3 teq CO ₂ par habitant	PCAET (EnerGES) des EPCI
Consommation d'énergie	Consommations énergétiques du territoire (ttes énergies, yc carburant et énergie fossile du chauffage)	8445 GWh	PCAET (EnerGES) des EPCI
ENR	Production annuelle d'énergie renouvelable	1221 GWh : 211 GWh d'éolien, 19 de solaire, 50 de méthanisation, 384 de bois domestique et 385 de bois chaufferies et 170 de l'UOM	https://bretagne-environnement.fr/production-energie-renouvelable-bretagne-analyse-evolution-datavisualisation
Bâtiment - performances thermiques	Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments privés	16382 soit 9%	PCAET (EnerGES) des EPCI
	Nombre de passoires thermiques dans le parc social	298 soit 1,2%	RPLS 2019
	Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments publics	Pas de données	-
	Nombre de passoires thermiques dans les locaux d'entreprises	Pas de données	-
	Répartition du parc immobilier par étiquette DPE	A = 5 (0%) B = 2815 (2%) C = 51092 (28%) D = 73893 (40%) E = 39338 (21%) F = 12781 (7%) G = 3601 (2%)	PCAET (EnerGES) des EPCI
	Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	3468 copropriétés sur Bm dont 822 sont fragiles ou dégradées	https://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/fichierjoint/007057_Obs_Copro_V05_web.pdf

48

Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Energie et Climat			
Modes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul	40 700 (22%)	PCAET (EnerGES) des EPCI
	Nombre estimé de cheminées ouvertes et modes de chauffages très émetteurs de particules	9670 (4%)	PCAET (EnerGES) des EPCI
	Part de précarité énergétique	5,95% (hors Bm)	Precairer données 2012
	Part de résidences potentiellement indignes	4,76%	FILOCOM 2013 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah
	Existence de réseau de chaleur	Réseau Ecochaleur de Brest, Réseaux de Plougastel, de Guipavas sur Bm qui produisent 301 GWh Réseau de Landerneau Daoulas (3GWh) et réseau du Faou (1Gwh)	
	Combustible des réseaux de chaleur (part des EnR)	Bm : UVED(72%), Chaufferie Bois (19%) et gaz (9%) à Brest, Bois (90%) et Gaz (10%) à Plougastel, Bois (75%) et gaz (25%) à Guipavas CCPLD : Chaufferie Bois (90%), Gaz naturel (10%) CCPCAM : Chaufferie Bois (90%), et Fioul (10%)	https://bretagne-environnement.fr/node/256954#?query:{q:!!e++faou}.view-graph:{graphOptions:{hooks:{processOffset:{}.bindEvents:{}}}graphOptions:{hooks:{processOffset:{}.bindEvents:{}}}view-grid:{columnsWidth:{column:INOM_COMM UNE,width:167}}}
	Mode de chauffage des établissements collectifs du territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	Pas de données	
Autonomie énergétique	Pas de données sur l'autoconsommation	14% sur le Pays	-
Compétences professionnelles	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	464 artisans sur le Pays de Brest	https://data.ademe.fr/datasets/liste-des-entreprises-rge

49



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Traitement des déchets / Economie circulaire			
Volume de déchets	Tonnage de déchets produits sur le territoire par habitant	207 kg/hab d'ordures ménagères 58 kg/hab de déchets recyclables 47 kg/hab de verre 373 kg/hab en déchèterries	https://public.tableau.com/views/Dash_Collecte/Histoire1?embed=y&toolbar=no&display_count=no&showVizHome=no
	Existence d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	Programme démarré sur la CCPI et la CCPLD, en cours d'élaboration de BM et la CLCL	
	Déchets verts produits sur le territoire	223 kg/hab (80kg/hab de moyenne nationale)	
Performance du tri	Taux de tri sélectif par filière	56% de valorisation matière (24%) et organique (32%)	
	Etat des équipements de tri / normes	Etat conforme des équipements	collectivités
Bio-déchets	Tri à la source des bio-déchets en restauration collective	Pas de données	
	Tri à la source des bio-déchets pour logements collectifs	Pas de données	
Economie circulaire	EPCI labélisés Economie circulaire	CLCL, CCPA, CCPI et CCPLD	

50

Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Agriculture et alimentation locale			
Stratégie territoriale	Existence d'un projet alimentaire territorial	PAT sur Bm, en cours d'élaboration sur la CCPCAM	-
Capacité productive du territoire	Nombre d'exploitations agricoles	1875 en 2017	http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/economie-agricole
	Surface agricole utile (SAU) du territoire	115 195 ha en 2019	http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/economie-agricole
Circuits courts	Nombre de producteurs vendant en circuits courts	213	http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/economie-agricole
	Nombre de marchés de producteurs et d'AMAP	8 AMAP et 50 marchés de producteurs	http://www.reseau-amap.org/amap-29.htm
Labellisation environnemental	Surface agricole et Nombre d'exploitations engagées dans démarches de labellisation environnementale	239 exploitation engagées en agriculture bio soit 4583 ha	Fiche Observatoire - chiffres 2018 La bio dans les EPCI bretons
Produits phytosanitaires	Volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire Volume de produits phytosanitaires achetées agrégé par code postal	224 tonnes soit 1,97kg/ha de SAU	https://bretagne-environnement.fr/evolution-ventes-produits-phytosanitaires-bretagne-datavisualisation
Spécificités de l'agriculture locale	Distance moyenne entre le siège d'exploitation et la parcelle la plus éloignée	5,6km contre 4,9 km en Bretagne	Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires de l'ADEUPa
	Spécialisation des exploitations	29% des exploitations du Pays de Brest spécialisées dans l'élevage porcin (18% en moyenne en Bretagne) et 17% en légumes (contre 12% de moyenne)	Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires de l'ADEUPa

51



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Biodiversité			
Trame verte et bleue	Surface des aires protégées (parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire protection des captages)	Parc Naturel Régional d'Armorique : 57 123 ha Parc Naturel Marin d'Iroise : 3 500 km ² ZPS (Natura 2000) : 65 564 ha ZSC (Natura 2000) : 109 064 ha ZNIEFF 1 : 17 321ha ZNIEFF 2 : 12 186 ha Sites classés : 32 914 ha Sites inscrits : 9 383 ha	
	Part du territoire classée en réservoir de biodiversité	52 855 ha de trame verte et 25 621 ha de trame bleue	
	Surface de haies <i>Linéaire de haies (km)</i>	15 377 sur le Pays de Brest	Exploitation base de données TOPO par l'ADEUPa
	Nombre de points noirs de continuités écologiques (recensés par le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE))	123	Observatoire de l'environnement en Bretagne, données Agence de l'eau Loire Bretagne
Qualité écologique des cours d'eau	Part des cours d'eau en bon état (cat I ou II)	Plus de 40% des cours d'eau en bon état au sein des cours suivis par l'agence de l'eau Loire Bretagne	Données Agence de l'Eau Loire Bretagne
Forêts	Part surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	28 000 de forêt, dont 9% publique en gestion durable et parmi les 91% de privées 17% en Gestion durable soit 6852 ha en gestion durable soit près de 25% en gestion durable	
Connaissance, inventaires	Existence d'un atlas communal de la biodiversité	1 atlas sur Plabennec, 1 intercommunal en cours de réalisation sur Bm et 1 sur Loperhet et 1 sur l'Hopital Camfrout	
Labellisation	Label « Territoires engagés pour la nature » (Oui/Non/En cours)	0	
	<i>Pourcentage de communes labellisées</i> Label « Terres saines » (Oui/Non) <i>Pourcentage de communes labellisées</i>	0	

52

Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologique			
Enjeu analysé	Indicateurs (réf circulaire du 20/11/2020)	Valeurs Pays de Brest	Sources
Lutte contre l'artificialisation des sols			
Urbanisme	Etat d'avancement du PLUI <i>non engagé/travaux engagés/adopté/en cours de révision-modification/autre</i>	PLUI exécutoires : Bm, CCPA, CCPLD, CCPCAM En cours d'élaboration : CCPCP, CCPI, CLCL	
	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	116,1 ha/an selon le Scot (hors CCPCP) et consommation annuelle de 149 ha entre 2015 et 2018	
	Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	101 hectares au sein des ZAE du territoire en 2018	Observatoire de l'ADEUPa, observatoire du foncier économique
Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Evolution de la surface (ha) de terres urbanisées vs. terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières (NAF)	Pas de données	
Eau et Assainissement			
Assainissement (qualité de l'eau)	Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (Oui/Non)	88,5% de conformités au sens de la DERU	Données DDTM - service eau et biodiversité
	Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes locales (Oui/Non)	47%	Données DDTM - service eau et biodiversité
Pertes	Taux de fuite des réseaux du territoire	0,82m ³ /km/j sur la CLCL, 1,47m ³ /km/j sur la CCPA, 1,22m ³ /km/j sur la CCPI, 4,80m ³ /km/j sur Bm, 1,01m ³ /km/j sur la CCPLD et 2,3m ³ /km/j sur la CCPCAM	Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement (en 2019 par EPCI)
Protection des captages	Nombre de captages prioritaires	9 captages prioritaires	
	Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action	Outil SOG - Suivi des Ouvrages Grenelle, interne au MTE : http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/captage/presentation.php	
Planification	Couverture du territoire par un SAGE (Oui/Non/En cours)	4 SAGE sur le territoire, complètement couvert	

53

Annexe 2 : Plan d'actions

Orientation 1 : Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
Autres opérateurs	Pôle métropolitain du Pays de Brest	Soutien à la structuration de la filière forêt-bois	400 000
Autres opérateurs	Pôle métropolitain du Pays de Brest	Soutien à la structuration de la filière algues	300 000
Autres opérateurs	Chambre d'Agriculture de Bretagne / Air Breizh	ABAA – Atténuation des émissions d'Ammoniac dans l'Air Ambiant en Bretagne	330 000
Autres opérateurs	ADIEA (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	Création de la cyclo-entreprise sur le Pays de Brest	73 800
CCPA	CCPA	Travaux de rénovation thermique de la Pépinière d'entreprises de la CCPA	200 000
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Désamiantage des toitures amiantes chantiers Port de Pêche-Coursive de la criée et réhabilitation des toits	550 000
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Création de sanitaires à usage des plaisanciers	150 000
CCPCAM	CCPCAM	Construction d'un abattoir	10 510 000
CCPCP	CCPCP	Réaménagement nautique communautaire à Châteaulin	209 000
CCPCP	CCPCP	Construction d'une pépinière d'entreprises à Châteaulin	1 751 000
CCPCP	CCPCP	Pôle économique du Pouillot - Acquisition foncière pour le développement industriel de la ZAE Lospars, Châteaulin	1 100 000
CCPI	Locmaria-Plouzané	Réhabilitation d'une friche urbaine pour créer un tiers-lieu rural dédié au télétravail	175 000
CCPI	CCPI	Extension du local SNSM du port de Portsall à Ploudalmézeau	300 000
CCPI	CCPI	Réhabilitation des friches industrielles en Pays d'Iroise	1 000 000
CCPI	CCPI	Réhabilitation d'une friche immobilière en immeuble à vocation économique	700 000



CLCL	CLCL	Etude pour favoriser les échanges de propriété et mieux regrouper le foncier agricole autour des sièges d'exploitation	51 000 € d'animation d'étude/an
CLCL	CLCL	Plateforme E-commerce – Programme petite ville de demain	20 000
BM	Plougastel	Aménagement du Tinduff dont création d'une aire de carénage	750 000
BM	Plougastel	Création d'un Tiers-Lieu au Bourg de Plougastel	780 000



Orientation 2 : Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPA	Lannilis	Rénovation urbaine – quartier de l'Allée verte	2 450 000
CCPA	Lannilis	Acquisition / déconstruction d'immeubles vacants de centre-ville	300 000
CCPA	Lannilis	Acquisition / déconstruction de locaux industriels	255 000
CCPA	Plouvien	Requalification de l'espace public en voie urbaine sur l'entrée Est de l'agglo - Création d'une gare routière place de la Gare	1 000 000
CCPA	Plouguerneau	Rénovation du bourg	2 000 000
CCPA	Kersaint-Plabennec	Création et aménagement d'un local de 150 m ²	300 000
CCPCAM	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Revitalisation du centre bourg et création de halles/marchés	2 400 000
CCPCAM	Telgruc-Sur-Mer	Aménagement du parking de Trez Bellec	50 000
CCPCAM	Telgruc-Sur-Mer	Aménagement pour sécurisation de la zone loisir	50 000
CCPCP	Plonévez-Porzay	Construction de logements sociaux (6T3 2T4)	274 420
CCPCP	Plomodiern	Revitalisation du centre bourg -Rénovation d'un bâtiment en centre bourg pour l'accueil de l'office de tourisme	320 000
CCPCP	Plomodiern	Revitalisation du centre bourg -Aménagement de l'espace public	1 630 000
CCPCP	Dinéault	Revitalisation du centre bourg	570 000
CCPCP	Le Cloître Pleyben	Aménagement nord du bourg (2nde tranche)	700 000
CCPCP	Pleyben	Acquisition, désamiantage, sécurisation et pré-aménagement de la friche des Galettes de Pleyben	580 015
CCPCP	Ploéven	Création du lotissement de la rue des Mouettes	84 300
CCPCP	Gouézec	Rénovation de 2 logements et de la salle municipale attenante	224 750
CCPCP	Gouézec	Aménagement paysager du centre-bourg	845 101
CCPCP	Gouézec	Acquisition déconstruction d'une friche commerciale et bât vétustes au centre bourg et acquisition terre agricole à l'arrière de la rue de Legge pour donner des jardins arrière aux habitants de cette rue	573 000



CCPCP	Châteaulin	Projet d'acquisition et de déconstruction du Moulin du Roy	416 000
CCPCP	CCPCP	Fonctionnement : Rénoover parc de logements anciens (Tinergie / OPAH)	68 420
CCPCP	Lennon	Fonctionnement : Achat et rénovation d'une maison en commerce et logement	153 150
CCPI	Le Conquet	Création d'un nouveau parking pour les usagers des lignes maritimes, les visiteurs du centre-ville, les campings caristes et le co-voiturage	930 000
CCPI	Le Conquet	Aménagement et sécurisation de la descente du port	525 000
CCPI	Le Conquet	Aménagement de l'entrée de ville "sud" - 2nde tranche	320 000
CCPI	Landunvez	Aménagement d'Argenton	15 000
CCPI	Plouarzel	Revitalisation du centre-bourg	550 000
CCPI	Lanrivaroé	Aménagement des voies de circulation en centralité	400 000
CCPI	Ploudalmézeau	Sécurisation des entrées d'agglomération	610 000
CCPI	Ploudalmézeau	Éco quartier -Ancienne gare	692 517
CCPI	Lampaul-Plouarzel	Aménagement d'une friche	155 000
CCPI	Lampaul-Ploudalmézeau	Aménagement et constructions sur les places en entrée principale de la commune-Réhabilitation et valorisation des bâtiments communaux en proximité	350 000
CCPI	Milizac-Guipronvel	Requalification des rues du Trégor et de Pont-Per	800 000
CCPI	Milizac-Guipronvel	Aménagement de la friche du 169 De Gaulle	1 400 000
CCPI	Plourin	Aménagement place de la gare et ses rues adjacentes	501 867
CCPLD	Loperhet	Réhabilitation des installations sportives du stade Eugène Cariou	424 100
CCPLD	La Roche Maurice	Réhabilitation de la RD712 bas bourg	1 000 000
CCPLD	Saint-Divy	Requalification de l'entrée de bourg sud sur la RD 59	700 000
CCPLD	Saint-Eloy	Accessibilité aux espaces et équipements publics	405 000
CCPLD	Landerneau	Pacification de la voirie quai du Léon et rue de la Tour d'Auvergne	63 300
CCPLD	Landerneau	Aménagement d'une zone partagée place des Négociants	137 500
CCPLD	Landerneau	Aménagement de la voirie route de Quimper	154 000
CCPLD	Landerneau	Aménagement du jardin des Bénédictines (phase 2)	120 830



CCPLD	La Martyre	Aménagement et Sécurisation de la route de La Roche (proche Maison des Enfants et MAM)	165 250
CCPLD	La Forest Landerneau	Sécurisation centre bourg	50 000
CCPLD	La Forest Landerneau	Réhabilitation du commerce centre bourg -	400 000
CLCL	Saint-Méen	Réhabilitation en logements de l'ancienne mairie	320 000
CLCL	Saint-Frégant	Aménagement centre bourg	403 000
CLCL	Lesneven	Aménagement de la place Foch	1 170 594
CLCL	Lesneven	Aménagement de la Libération	2 370 000
CLCL	Lesneven	Aménagement des abords du sacré-cœur	270 000
CLCL	Lesneven	Création d'un projet urbain partenarial (création d'une voie de contournement rue Olympe de Gouges)	340 000
CLCL	Le Folgoët	Réaménagement du quartier des oiseaux	712 500
CLCL	Le Folgoët	Réaménagement rue des glycines/route de Lanarvily	712 500
CLCL	Le Folgoët	Création d'une fontaine	90 000
CLCL	Ploudaniel	Aménagement et mise en accessibilité de la rue Pierre Croc	200 000
CLCL	Guissény	Aménagement de la route de Kerlouan	400 000
CLCL	Goulven	Aménagement du bourg	550 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Accessibilité du site "Plage des Crapauds »	232 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Aménagement Jardins de Kastell Mor	160 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Extension des ateliers et centrale photovoltaïque	160 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Aménagement de la place Sausheim	200 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Aménagement de la place Saint Pierre	137 000
BM	Gouesnou	Aménagement des abords et accès du stade du Crann	460 000
BM	Guipavas	Réhabilitation des établissements MARIN en Centre technique municipal	2 400 000
BM	BM	Reconstruction du Centre sportif de Kérichen	10 800 000

Orientation 3 : Œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPA	Plabennec	École du lac- Extension pour la création de salles de sieste et remplacement de fenêtres	390 860 €
CCPA	Plabennec	Rénovation et aménagement du 2ème étage du bâtiment B	270 000 €
CCPA	Plabennec	Réhabilitation de l'ancien logement de fonction de la poste	79800
CCPA	Le Drennec	Construction salle sportive	2 115 028
CCPA	Saint-Pabu	Maison de santé	350 000
CCPA	Kersaint-Plabennec	Réhabilitation et extension de l'ancien presbytère en un accueil de loisirs sans hébergement et 2 logements	1 063 040
CCPCAM	CCPAM	Extension du siège et aménagements de bureaux	545 000
CCPCAM	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Création d'un pumb park	132 000
CCPCAM	Le Faou	Retour en régie de la cantine scolaire	60 000
CCPCP	Le Cloître Pleyben	Maison d'Assistances Maternelles	380 000
CCPCP	Saint-Coulitz	Réhabilitation d'une ancienne grange en salle polyvalente	847 000
CCPCP	Saint-Ségol	Aménagement d'un espace Multisports	76 198
CCPCP	Ploéven	Aménagement de la cour de l'école publique	46 049
CCPCP	Pleyben	Construction d'un préau à l'école maternelle	127 984
CCPCP	Pleyben	Construction d'une salle de sport	1 723 255
CCPI	Ploumoguier	Zone de loisirs : skate-park, boulodrome, verger et potager participatifs/nouveau quartier Ty Guen	350 000
CCPI	Ploumoguier	Pôle enfance, extension des services périscolaires	1 000 000
CCPI	Lanildut	Réhabilitation et mise en valeur de la maison feu	150 000
CCPI	Lanrivoaré	Construction d'un restaurant scolaire	700 000
CCPI	Le Conquet	Réhabilitation et ouverture au public du Phare de Kermorvan	55 000
CCPI	Landunvez	Rénovation de bâtiments existants pour la création d'un pôle associatif et culturel	100 000
CCPI	Plouarzel	Extension de la salle de sports	1 408 500



CCPI	Locmaria-Plouzané	Création et installation d'une boulangerie-pâtisserie	345 000
CCPI	Plougonvelin	Construction d'un multi accueil	738 000
CCPI	Plougonvelin	Réhabilitation du complexe sportif de Trémeur objectif Plougonvelin ville olympique partenaire JO 2024	2 500 000
CCPI	Saint Renan	Extension/modernisation du Cinéma « LE BRETAGNE »	565 000
CCPI	CCPI	Extension du siège communautaire : accueil et maison de l'emploi	1 321 200
CCPLD	Pencran (Finistère habitat)	Création d'une maison médicale	1 250 000
CCPLD	Saint Urbain	Salle multi-sport / multi-fonctions	750 000
CCPLD	Irvillac	Construction d'un bâtiment communal pour les services techniques	390 700
CCPLD	Hôpital-Camfrouit	Construction d'une salle multifonctions	1 319 000
CCPLD	La Roche Maurice	Réhabilitation de la salle omnisport du Morbic	310 000
CCPLD	La Roche Maurice	Création d'une aire multi usage intergénérationnelle de jeux et de sports	140 000
CCPLD	Trémaouézan	Construction d'une nouvelle salle polyvalente	600 000
CCPLD	Landerneau	Réhabilitation d'un ancien atelier en boulodrome	375 000
CCPLD	Landerneau	Transfert courts de tennis couverts de la salle Lavallot	1 250 000
CCPLD	Saint-Thonan	Création d'un Pump Park	200 000
CLCL	Trégarantec	Réfection/Rénovation toilettes pub/Installations jeux enfants	63 000
CLCL	Saint-Frégant	Aménagement d'un city park	70 000
CLCL	Le Folgoët	Construction d'un nouvel atelier communal	625 000
CLCL	Lesneven	Aménagement d'une aire de jeux	30 000
CLCL	Lesneven	Aménagement de l'hippodrome	100 000
CLCL	Lesneven	Aménagement d'un self école J-Prévert	95 000
CLCL	Lesneven	Création salle de sports	3 670 000
CLCL	Le Folgoët	Aménagement de la salle de Kermaria	315 750
CLCL	Ploudaniel	Nouvelle cantine scolaire municipale	3 500 000
CLCL	Guissény	Modernisation de la Mairie	150 000
CLCL	Guissény	Aménagement de la salle Jean Fily	60 000



CLCL	Guissény	Aménagement/Réhabilitation des ateliers dans l'ancien collège-Lycée pour les associations	3 340 000
CLCL	Guissény	Rénovation de la Maison Communale	660 000
CLCL	CLCL	Réalisation d'une aire d'accueil temporaire des gens du voyage	850 000
CLCL	Plouider	Développement du pôle loisirs – Accueil Jeunes	50 000
CLCL	Plouider	Maintien du commerce en centre bourg	250 000
CLCL	Plouider	Accueil des professions de santé	150 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Construction d'une salle municipale "Ar Box"	267 000
BM	Brest	Maison des associations mise en accessibilité	1 025 000
BM	Brest	Développement des sports de glisse urbaine, implantation de skate park	640 000
BM	Bohars	Restructuration de l'école publique avec extension du restaurant scolaire	721 000
BM	Gouesnou	Réhabilitation de la Maison des Solidarités – Simone Veil	660 000
BM	Gouesnou	Construction de l'Espace Pierrot-Ménez	1 200 000
BM	Gouesnou	Construction de la nouvelle école du Château-d'Eau	11 100 000
BM	Guilers	Changement du toit du gymnase, rénovation et création de vestiaires et sanitaires au Fort de Penfeld	489 423
BM	Guilers	Travaux de restructuration /extension de la cantine Chateaubriand	472 950
BM	Guipavas	Extension de l'école Prévert	1 218 000
BM	Guipavas	Construction d'une cuisine centrale	1 605 000
BM	Guipavas	Création d'un skate-park	250 000
BM	Plougastel	Bardage et extension de l'Espace culturel Avel Vor	600 000
BM	Plougastel	Construction d'un centre fédéral de skate	2 758 900
BM	Plouzané	Rénovation et extension du groupe scolaire de Coat Ederm	1 700 000
BM	Plouzané	Création de vestiaires pour la piste d'athlétisme de Kerallan	598 391
BM	Plouzané	Rénovation et extension de la maison du rugby	1 700 000
BM	Relecq-Kerhuon	Groupe scolaire Jules Ferry : extension des locaux scolaires et périscolaires	750 000



BM	Relecq-Kerhuon	Réhabilitation et extension de la maison de l'enfance et de la jeunesse	2 528 902
BM	BM	Développement du centre nautique du Moulin blanc	558 000

Orientation 4 : Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPA	Lannilis	Aménagement cheminement piéton et cycles rue Prat Meinoc	180 000
CCPA	Lannilis	Extension de la vélo route sur la commune de Lannilis	405 000
CCPA	Bourg-Blanc	Création d'une liaison décarbonée av GI de Gaulle	80 000
CCPA	Landéda	Développement de la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens	359 561
CCPCAM	Telgruc-Sur-Mer	Aménagement d'un cheminement piéton sur le front de mer	50 000
CCPCP	Ploéven	Aménagement de la rue des Pommiers	71 900
CCPCP	Ploéven	Réfection et aménagement de la voie communale n°1	490 000
CCPCP	Gouézec	Aménagement piétonnier de l'entrée ouest du centre bourg	33 440
CCPCP	Châteaulin	Création voie de circulation douce entre Châteaulin et Port-Launay	58 947
CCPCP	CCPCP	Aménagement mobilité douce et de sécurité routière pour améliorer les déplacements entre les ZA du pôle économique du Pouillot à Châteaulin	850 000
CCPI	Plouarzel	Résorption de la discontinuité cyclable Kervourt Kerivrac'h	220 000
CCPI	Lampaul-Plouarzel	Aménagement RD 5 - Phase 1 : aménagement de la rue de Brest et création d'une aire multimodale	937 893
CCPI	Plougonvelin	Déplacements doux sur le territoire	1 882 000
CCPI	Saint Renan	Pistes cyclables – poursuite du schéma directeur vélo communal	1 325 000
CCPI	CCPI	Organiser et développer les mobilités (Plan de Mobilité Simplifié)	500 000
CCPI	CCPI	Plan vélo communautaire	300 000
CCPLD	Tréflévénez	Mobilités - réduction des émissions	370 000
CCPLD	Plouédern	Aménagements cyclables le long de la RD 29	542 120



CCPLD	Plouédern	Aménagements cyclables VC4 - rue des glénans VC 19	281 550
CCPLD	Logonna-Daoulas	Aménagement carrefour de la forge entrée du bourg	320 000
CCPLD	La Roche Maurice	Développement des pistes cyclables	300 000
CCPLD	La Roche Maurice	Création d'un cheminement doux entre le bourg et les terrains de foot	200 000
CCPLD	Trémaouézan	Aménagement de la vélo route Landerneau/Plounéour Brignogan	139 211
CCPLD	Ploudiry	Sentier piétonnier sécurisé	41 000
CCPLD	Landerneau	Construction d'une passerelle mobile sur l'Élorn	757 017
CCPLD	Landerneau	Aménagement d'une piste cyclable route du Quinquis Lec'h	192 000
CCPLD	Landerneau	Aménagement d'une piste cyclable rue de Guébriant	175 000
CCPLD	Landerneau	Aménagement d'une liaison douce de la Vallée de l'Élorn	125 000
CCPLD	Landerneau	Déploiement d'un service de location de vélo assistance électrique	139 000
CCPLD	Landerneau	Aménagement d'une vélo route	138 000
CCPLD	Landerneau	Déploiement d'un dispositif de stationnement connecté	120 830
CCPLD	La Forest Landerneau	Route de Rulan	500 000
CCPLD	La Forest Landerneau	Parc à vélos Gare	50 000
CLCL	Lesneven	Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal	1 100 000
CLCL	Kernouës	Cheminement doux accès espace Vincent Inizan	50 000
CLCL	Kernouës	Création d'un cheminement doux Kernouës-Lesneven	250 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Centralités et liaisons douces	60 000
CLCL	Guissény	Aménagement de la rue René Bihannic au Curnic	165 000
CLCL	Guissény	Création d'un chaucidou entre le bourg et la RD25 au Vougot	33 000
BM	Gouesnou	Conversion et diversification du parc des véhicules municipaux	100 000

Orientation 5 : Agir pour une eau de qualité et en quantité

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPA	CCPA	Ouvrage assainissement : zone de Penhoat	180 000
CCPA	CCPA	Restructuration de la filière de traitement des matières de vidange Commune de Plabennec	100 000
CCPA	CCPA	Surpresseurs d'air de la STEP Commune de Landéda	31 000
CCPA	CCPA	Ouvrage assainissement : Commune de Tréglonou	300 000
CCPA	CCPA	Château d'eau sur Commune de Bourg-Blanc	32 000
CCPA	CCPA	Réservoir sur tour Commune de Coat Méal	97 000
CCPCP	CCPCP	Renouvellement de réseau d'eau potable amiante/ciment	550 000
CCPCP	CCPCP	Renouvellement du réseau présentant des chlorures de vinyle monomère (CVM)	550 000
CCPCAM	Crozon	Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	1 400 000
CCPCAM	Lanvéoc	Mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées	4 601 790
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Traitement des eaux usées de carénage des bateaux	425 000
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement - Rue des 4 vents	326 025
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement - Quai Toudouze	1 207 585
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Travaux de remplacement du système membranaires par la mise en place d'un clarificateur à la station d'épuration	600 000
CCPCAM	Telgruc-Sur-Mer	Amélioration de l'assainissement collectif	750 000
CCPCAM	Le Faou	Rénovation réseau assainissement	850 000
CCPCAM	Le Faou	Plantation d'un verger, protection de la ressource en eau potable	42 000
CCPCAM	Rosnoën	Extension du réseau d'assainissement	250 402
CCPCAM	Argol	Étude globale d'assainissement	111 281
CCPCAM	CCPCAM	Construction d'un réservoir d'eau à Crozon	1 640 000
CCPCAM	CCPCAM	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable	850 000

CCPI	CCPI	Étude hydro-sédimentaire de l'Aber Ildut	1 000 000
CCPI	CCPI	Projets de restauration de la continuité écologique et aménagements pour l'éducation à l'environnement des citoyens	500 000
CCPI	CCPI	Développement et modernisation des stations d'épurations	6 040 000
CCPI	CCPI	Lutte contre les eaux parasites dans les réseaux d'assainissement collectif	1 500 000
CCPI	CCPI	Gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages d'assainissement collectif et d'eau potable	650 000
CCPI	CCPI	Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif - 2	1 000 000 € à 4 000 000 € annuel pour l'eau potable 1 750 000 € à 3 500 000 € annuel pour l'assainissement collectif
CCPI	CCPI	Renouvellement et sécurisation des ouvrages d'assainissement collectif en périmètres sensibles - 1	800 000
CCPLD	CCPLD (eau du ponant)	Programme pluriannuel de renouvellement de réseau d'eau potable	1 438 287
CCPLD	CCPLD (eau du ponant)	Programme pluriannuel de mise à niveau des unités de production d'eau potable	1 709 610
CCPLD	CCPLD (eau du ponant)	Programme pluriannuel de sécurisation de l'alimentation en eau potable	1 910 560
CCPLD	CCPLD (eau du ponant)	Programme pluriannuel d'optimisation de l'alimentation en eau potable	327 650
CCPLD	CCPLD (eau du ponant)	Programme pluriannuel de renouvellement de réseau d'assainissement	2 000 000
CCPLD	CCPLD (eau du ponant)	Mise en œuvre d'un traitement tertiaire STEP Hanvec	48 215
CCPLD	Landerneau	Réseau eau pluviale du Pontic	316 000
CLCL	CLCL	Programme de reconquête de la qualité de l'eau du Quillimadec et de l'Alanan et de lutte contre les marées vertes	100 200



CLCL	CLCL	Remplacement réseaux EU, EP LE FOLGOET quartier rue des oiseaux	100 000
CLCL	CLCL	Remplacement réseaux EU, EP LE FOLGOET rues Maréchal Leclerc, Théodore Botrel et Lamennais	152 000
CLCL	CLCL	Rénovation du château d'eau de Guissény Brendaouez	200 000
CLCL	CLCL	Remplacement réseaux EU ensemble des communes	200 000
CLCL	CLCL	Rénovation d'un poste de relevage assainissement	60 000
CLCL	CLCL	Mise en conformité STEP Brignogan	300 000
CLCL	CLCL	Respect des valeurs de CVM dans l'eau potable	300 000
BM	SPL Eau du Ponant	Réfection des réseaux AEP et Assainissement	980 000
BM	SPL Eau du Ponant	Lutte contre les déversements du réseau d'assainissement Renforcement de la chaîne de transfert EST (Le Comte – Moulin du Pont Front de Mer)	730 000
BM	SPL Eau du Ponant	Lutte contre les déversements du réseau d'assainissement Création d'un bassin de gestion des unitaires à Pontaniou	1 390 000
BM	SPL Eau du Ponant	Mise à niveau de l'autosurveillance des points de déversement réseau	730 000
BM	SPL Eau du Ponant	Sécurisation AEP – Barreau Sud	720 000
BM	SPL Eau du Ponant	Renouvellement de l'émissaire en mer de la Station d'épuration de Maison Blanche	1 300 000
BM	SPL Eau du Ponant	Réfection des réseaux AEP	930 000
BM	SPL Eau du Ponant	Reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Pont Ar Bled	39 120 000



Orientation 6 : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique du territoire

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
Autres opérateurs	SDIS	Centre de formation départemental	11 898 000
Autres opérateurs	Brest Energie Citoyenne	Accélérer la transition énergétique et développer les communautés d'énergies renouvelables citoyennes du Pays de Brest	670 793
Autres opérateurs	Pôle métropolitain du Pays de Brest	Production d'un cadastre solaire Sur le Pays de Brest	40 000
Autres opérateurs	Pôle métropolitain du Pays de Brest	Etude de planification énergétique Sur le Pays de Brest	180 000
Autres opérateurs	Pôle métropolitain du Pays de Brest	Etude d'opportunité sur la mise en place d'un fonds carbone local	35 000
Autres opérateurs	SCEA JEZEQUEL	Chaudière bois pour serres, à Lampaul-Plouarzel	1 620 580
Autres opérateurs	Coopérative Maraîchère de l'Ouest (SAVEOL)	Animation d'un groupe d'expert pour la transition énergétique dans les serres maraîchères	168 999
CC du Pays d'Iroise CC du Pays des Abers Communauté de Lesneven-Côte des Légendes CC de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime Brest métropole CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	CC du Pays d'Iroise CC du Pays des Abers Communauté de Lesneven-Côte des Légendes CC de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime Brest métropole CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	Mobilisation citoyenne sur les transitions dans le Pays de Brest	342 460
CC de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, CC du Pays d'Iroise, CC du Pays des Abers, Communauté de Lesneven-Côte des Légendes CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	CC de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, CC du Pays d'Iroise, CC du Pays des Abers, Communauté de Lesneven-Côte des Légendes	Plateforme locale de la rénovation énergétique de l'habitat	310 000€ / an



	CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay		
CCPA	Bourg-Blanc	Rénovation énergétique salle Bleuven	600 000
CCPA	Plouguin	Rénovation thermique de la salle polyvalente	200 000
CCPA	Plouguerneau	École publique du Petit Prince : rénovation énergétique	380 000
CCPA	Plouguerneau	École publique du Phare : rénovation énergétique	195 000
CCPA	Plouguerneau	Rénovation de la Mairie	385 000
CCPA	Landéda	WMC maison de l'enfance	29 918
CCPCAM	CCPCAM	Etude de faisabilité d'autoconsommation collective sur la zone d'activités de Kerdanvez à Crozon	30 000
CCPCAM	Crozon	Rénovation du bâtiment portuaire du port de Morgat	1 330 600
CCPCAM	Lanvéoc	Création de halle de marché avec panneaux photovoltaïques	150 000
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Réhabilitation et rénovation énergétique d'une salle de omnisport- Transformation en salle multifonctions	1 700 000
CCPCAM	Camaret-Sur-Mer	Réfection thermique et production photovoltaïques Mairie	78 605
CCPCAM	Telgruc-Sur-Mer	Réhabilitation de bâtiments municipaux	526 000
CCPCAM	Le Faou	Rénovation énergétique des écoles : Skol Diwan et école maternelle	193 000
CCPCAM	Rosnoën	Isolation de deux bâtiments immeuble et salle polyvalente	89 060
CCPCAM	Pont-de-Buis-Lès-Quimerch	Chauffage de l'école primaire	169 000
CCPCAM	CCPCAM	Rénovation thermique de la piscine intercommunale Nautil'ys	584 833
CCPCAM	CCPCAM	Rénovation thermique des bâtiments administratifs de la CCPCAM : siège à Kerdanvez, Crozon et antenne à Quiella, Le Faou	379 400
CCPCP	Le Cloître Pleyben	Installation d'une chaudière (école/mairie/ appartement école/salle polyvalente)	60 000
CCPCP	Port Launay	Rénovation de la mairie et de l'école	1 700 000
CCPCP	Plonévez-Porzay	Rénovation énergétique école communale et maison de l'enfance	861 970
CCPCP	Cast	Remplacement du système de chauffage de la salle communale	150 000



CCPCP	Dinéault	Rénovation énergétique de la salle communale	179 700
CCPCP	Saint Nic	Réfection de l'isolation en sous face de couverture des locaux de la mairie et du système de ventilation de la salle du Conseil	20 750
CCPCP	Saint Nic	Réfection de la couverture et de l'isolation des salles communales	123 180
CCPCP	Saint Nic	Réfection de la couverture, de l'étanchéité et de l'isolation en toiture de la salle des fêtes	207 670
CCPCP	Lannédern	Rénovation de la salle polyvalente	250 000
CCPCP	Ploéven	Réhabilitation thermique et phonique de la salle polyvalente Jean Forey	796 000
CCPCP	Pleyben	Rénovation de 5 bâtiments communaux	66 545
CCPCP	Châteaulin	Rénovation thermique de l'immeuble locatif Marcel Milin	145 661
CCPI	Molène	Rénovation logement	95 000
CCPI	Lanildut	Rénovation de la couverture et de l'isolation thermique de l'école publique des Rives de l'Ildut	160 000
CCPI	Le Conquet	Rénovation énergétique de la salle Kermarrec et modernisation de locaux associatifs	520 000
CCPI	Brélès	Rénovation énergétique des bâtiments périscolaires et associatifs	272 356
CCPI	Plourin	Amélioration thermique ensemble scolaire	147 000
CCPI	Plougonvelin	Maison de l'enfance	83 000
CCPI	Ploudalmézeau	Restructuration et rénovation thermique des bâtiments scolaires et périscolaires (écoles -Maison de l'enfance)	500 000
CCPI	Lampaul-Plouarzel	Installation d'une chaudière à granulés bois à la mairie	26 666
CCPI	Lampaul-Plouarzel	Rénovation énergétique de la salle polyvalente du Kruguel	267 123
CCPI	Plouarzel	Rénovation énergétique mairie et agence postale	564 780
CCPI	Lanrivoaré	Rénovation énergétique de l'école	380 000
CCPI	Lanrivoaré	Rénovation du complexe multifonction – La Forge	600 000
CCPI	Porspoder	Rénovation énergétique de la mairie	296 725
CCPI	Saint Renan	Modernisation de l'éclairage public	200 000
CCPI	Milizac-Guipronvel	Rénovation de la salle omnisports du Ponant	500 000



CCPI	Milizac-Guipronvel	Rénovation de la salle G. Magueur	805 000
CCPI	CCPI	Mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique	270 000
CCPI/CCPA/CLCL	CCPI/CCPA/CLCL	Mise en place d'un Programme d'Intérêt Général intercommunautaire Habitat privé	882 500
CCPI	CCPI	Déconstruction d'une friche agricole/construction d'une centrale photovoltaïque	400 000
CCPI	CCPI	Rénovation thermique de bâtiments tertiaires du Pays d'Iroise Communauté	1 600 000
CCPI	CCPI	Rénovation thermique et gros entretiens du bâtiment tertiaire Tech Iroise	800 000
CCPLD	CCPLD	Rénovation des éclairages des zones d'activités Economiques	100 000
CCPLD	CCPLD	Rénovation énergétique Aqualorn	70 000
CCPLD	CCPLD	Atelier environnement Saint-Ernel-Rénovation et isolation de la toiture avec une installation Photovoltaïque en autoconsommation	435 000
CCPLD	CCPLD	Réhabilitation des vestiaires du centre nautique de Moulin-Mer à Logonna-Daoulas	280 000
CCPLD	CCPLD	Audit du réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse desservant le secteur de St Ernel à Landerneau	12 500
CCPLD	Logonna Daoulas	Pompe à chaleur mairie	35 000
CCPLD	Logonna Daoulas	Chauffage Eglise	18 000
CCPLD	Irvillac	Rénovation énergétique cantine scolaire	31 601
CCPLD	Saint Urbain	Travaux énergétique Ty Kreis-ker	220 000
CCPLD	Le Tréhou	Opération globale de rénovation énergétique des bâtiments scolaires	71 426
CCPLD	La Roche Maurice	Rénovation énergétique et aménagement de la mairie	86 383
CCPLD	Dirinon	Pôle multiservices (Mairie-Bibliothèque-Agence postale/ Rénovation d'un bat)	880 000
CCPLD	Trémaouézan	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal (1 classe école et 1 logement à vocation sociale)	41 350
CCPLD	Daoulas	Rénovation de la salle Kerneis	266 800
CCPLD	Daoulas	Rénovation thermique de l'école maternelle	189 000



CCPLD	Landerneau	Réfection du bâtiment des Bénédictines	250 000
CCPLD	Landerneau	Modernisation du réseau d'éclairage public	133 000
CCPLD	Saint-Divy	Rénovation énergétique de la mairie	326 704
CCPLD	Hanvec	Rénovation/restructuration de l'école publique	1 000 000
CCPLD	La Martyre	Rénovation thermique et énergétique de l'école publique	260 960
CCPLD	Saint-Thonan	Rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente	290 000
CCPLD	Ploudiry	Amélioration de l'éclairage public	9 900
CCPLD	Ploudiry	Éclairage piste cyclable RD 35	30 000
CCPLD	Loperhet	Réhabilitation installations sportives E.Cariou	424 100
CLCL	Lesneven	Travaux de rénovation énergétique à l'école de musique	15 000
CLCL	Saint-Frégant	Panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal	6 925
CLCL	Saint-Frégant	Rénovation énergétique Mairie	60 453
CLCL	Ploudaniel	Rénovation des toitures du complexe de Coatdaniel et de la maison de l'enfance	200 000
CLCL	Goulven	Remplacement de la chaudière de l'école publique	25 000
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Rénovation énergétique Salle associative Paotr Treoure	408 300
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'Office du Tourisme	93 400
CLCL	Plounéour-Brignogan-plages	Rénovation énergétique Ecole Jean Guillou	450 200
CLCL	Plouider	Eclairage Bâtiments communaux	23 960
BM	Bohars	Rénovation du foyer communal	337 000
BM	Bohars	Rénovation des vestiaires du stade Mathieu Pellen	59 700
BM	Brest	Médecine travail et rénovations multiples	2 284 165
BM	Brest	Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Hauts de Penfeld	2 145 423
BM	Gouesnou	Programme de relamping	50 000
BM	Gouesnou	Rénovation du Centre Henri-Queffelec	60 000
BM	Guilers	Amélioration des conditions sanitaires et rénovation énergétiques du complexe sportif Louis Ballard	736 550



BM	Guilers	Rénovation énergétique de trois établissements communaux	4 502 290
BM	Guipavas	Réalisation de l'espace Keradrien	1 800 000
BM	Plougastel	Opération de rénovation du complexe sportif de la Fontaine blanche à Plougastel-Daoulas	448 660
BM	Plouzané	Remplacement de la toiture du gymnase du Bourg	742 300
BM	BM	Projet de création d'un réseau de chaleur bois sur le technopôle Brest Iroise, à Plouzané	7 000 000
BM	BM	Rénovation piscine de recouvrance et bâtiment communautaire	919 000



Orientation 7 : Préserver la biodiversité et le patrimoine, et anticiper les submersions marines

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPA	Saint-Pabu	Restauration de l'église Saint Tugdual	800 000
CCPA	Saint-Pabu	Refonte de la Maison des Abers	550 000
CCPA	Saint-Pabu	Installation d'un ponton quai du Stellac'h	56 501
CCPA	Plouguerneau	Écomusée des goémoniers et de l'algue	1 370 000
CCPCAM	CCPCAM	Étude sur la gestion des risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte sur le territoire de la communauté de communes	100 000
CCPCAM	CCPCAM	Fonctionnement : Grand site de France	50 000
CCPCAM	Roscanvel	Consolidation, préservation du patrimoine et mise en valeur des ports Roscanvel et Quélern	225 000
CCPCP	Gouézec	Rénovation de la chapelle des Trois Fontaines	1 008 000
CCPCP	Dinéault	Travaux de restauration de l'église paroissiale Ste Marie Madeleine	1 064 925
CCPCP	CCPCP	Base VTT Menez-Hom - Vallée de l'Aulne	45 000
CCPI	Ploumoguier en asso avec CCPI-SDEF-Parc marin-Conservatoire littoral	Aménagement d'Ililien	650 000
CCPI	CCPI	Étude globale sur la gestion des risques littoraux et inondations sur le Pays d'Iroise	150 000
CCPI	Ploumoguier	Réhabilitation Chapelle du cœur de bourg	330 000
CCPI	Landunvez	Modernisation camping de St Gonvel	55 000
CCPI	Plouarzel	Réhabilitation des campings municipaux de Ruscumunoc et Porsévigné	298 345
CCPI	Lampaul-Ploudalmézeau	Projet d'extension et de rénovation énergétique du Bâtiment communal sur le site du camping - Accueil et sanitaires	280 000
CCPI	CCPI	Élaboration d'un atlas de la biodiversité intercommunale	320 000
CCPI	CCPI	Valorisation patrimoniale, mémorielle, culturelle, environnementale et touristique du site de la pointe de Saint Mathieu	2 100 000
CCPLD	Pencran	Rénovation de l'église	1 700 000



CCPLD	Plouédern	Aménagements pédagogiques Anse Saumon	140 000
CCPLD	Plouédern	Aménagement sentier de l'éloron	200 805
CCPLD	La Roche Maurice	Aménagement des sentiers	40 000
CCPLD	Landerneau	Réfection enduits de l'église de St Houardon	1 166 666
CCPLD	Landerneau	Refonte du circuit interprétation du patrimoine	120 000
CCPLD	Hanvec	Action de préservation du patrimoine bâti : réhabilitation de l'ossuaire en lieu d'exposition	35 000
CCPLD	Hanvec	Schéma d'accueil des publics dans le massif forestier domanial du Cranou	65 900
CCPLD	Ploudiry	Poursuite de la rénovation de l'église Saint Pierre	1 263 067
CLCL	Saint-Frégant	Démolition maison en pour installer une œuvre "l'œil de Saint Gwenole" dans le cadre des ribin de l'imaginaire	6 060
CLCL	Lesneven	Aménagement de la coulée verte - Parcou	623 797
CLCL	Guissény	Modernisation du camping municipal	798 757
CLCL	Plouider	Rénovation chapelle Saint Fiacre – 3ème phase : intérieur et mobilier	180 000
CLCL	CLCL	Garantir un développement durable et pérenne du site de Meneham	421 000
CLCL	CLCL	Breizh bocage	105 000
BM	Plougastel	Opération de restauration de l'Eglise St Pierre Plougastel-Daoulas	2 792 464
BM	Gouesnou	Création d'un verger partagé à vocation ludique et pédagogique	200 000
BM	Gouesnou	Restauration de l'Église Saint-Gouesnou	700 000
BM	Plougastel	Aménagement du Musée de la Fraise et du patrimoine et de l'office de tourisme	600 000



Orientation 8 : Soutenir et développer l'économie circulaire

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPCAM	CCPCAM	Création d'une ressourcerie/objèterie	50 000
CCPCP	Trégarvan	Création d'une plate-forme de broyage des déchets verts avec acquisition d'un broyeur	12 500
CCPCP	CCPCP	Réaménagement de la déchèterie de Plonévez-Porzay	210 000
CCPCP	CCPCP	Mise à disposition de composteurs aux usagers du territoire	5 000
CCPCP	CCPCP	Rédaction et mise en œuvre d'un Plan Local de prévention de gestion des déchets ménagers et assimilés	70 000
CCPCP	CCPCP	Action de communication à destination des publics scolaires et usagers de la CCPCP -Sensibilisation au tri des déchets	50 000
CCPCP	Châteaulin	Démolition de l'ancienne piscine communale de Châteaulin	157 470
CCPI	CCPI	Contrôle d'accès en déchèteries	250 000
CCPA	CCPA	Contrôle d'accès et mesures de fréquentation en déchèteries	700 000
CCPA	CCPA	Mise aux normes des déchèteries de Plabennec et Plouguin	366 000

Orientation 9 : Soutien aux initiatives d'accès à l'emploi et à la formation

	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Budget (€)
CCPI	CCPI	Construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une structure d'insertion professionnelle	320 000
Autres opérateurs	Sarl Scic CHRYSALIDE	Faire de la formation professionnelle continue (FPC) un levier de développement et de montée en compétence des acteurs de l'ESSDD	41 500
Autres opérateurs	CCIMBO	Reconstruction du centre de formations techniques de la CCI MBO	6 500 000 ou 8 500 000 suivant scénario



Annexe n°3 - Récapitulatif des financements État au titre du plan de relance 2020-2021 (à juin 2021)

PAYS DE BREST Récapitulatif des financements Etat au titre du plan de relance 2020-2021 Mise à jour du 17/06/2021							
Orientation	Orientation stratégique CRTE	Axe du plan de relance	Sous-axe du plan de relance	Dispositif	Nombre de dossiers lauréats	Subvention accordée	Montant projet
1	Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier	Ecologie	Economie circulaire et circuits courts	Soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR) : fonds "économie circulaire" #1	1	9 807 000 €	28 020 000 €
		Ecologie	Rénovation énergétique	Entreprises engagées pour la transition écologique #1	6	220 160 €	572 896 €
		Ecologie	Technologies vertes	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie) #2	2	1 200 000 €	22 300 000 €
		Ecologie	Transition agricole	Plan de modernisation des abattoirs <10ME	2	2 149 961 €	8 727 699 €
		Ecologie		DSIL 2020 – modernisation des abattoirs	1	400 000 €	5 500 000 €
		Compétitivité	Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur) #1	13	1 912 210 €	5 149 131 €
		Compétitivité	Souveraineté technologique	Résilience #1	1	545 402 €	2 000 000 €
		Compétitivité		Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	9	2 259 021 €	21 853 300 €
2	Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière	Ecologie	Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Recyclage foncier des friches #1	2	500 000 €	1 978 517 €
		Ecologie	Territoires	DSIL 2020 – Aménagements de lieux liés à la santé – Rénovation de logements	12	1 573 304 €	9 088 967 €
		Ecologie		DETR 2021 : Aménagements, sécurisation et accessibilité des centres-bourgs – Aménagements de lieux liés à la santé – Espace multi-fonctions	27	2 290 000 €	9 315 917 €
3	Ouvrir pour des équipements de services à la population rénovés,	Ecologie	Transition agricole	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes			Non connu
		Ecologie		Initiative jardins partagés régional	2	9 315 €	9 315 €
		Ecologie		Quartiers fertiles de l'ANRU	1	385 250 €	Non connu
		Ecologie		Alimentation locale et solidaire (Opération « paniers fraîcheur » régional) soutien de projets locaux	1	79 400 €	Non connu



	adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone	Cohésion	Territoires	Devenir conseiller numérique	7	470 000 €	Non connu
		Cohésion		Fabriques de territoire	1	50 000 €	50 000 €
		Cohésion		DSIL 2020 : Groupes scolaires (construction, rénovation, agrandissement) – Equipements sportifs – Bâtiments publics	10	765 217 €	3 060 533 €
		Cohésion		DETR 2021 : Groupes scolaires (construction, rénovation, agrandissement) – Equipements sportifs	18	1 496 716 €	6 478 420 €
4	Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables	Ecologie	Territoires – Mobilités vertes	DSIL 2020 – Aménagements cyclables – Cheminements doux – Equipements vélos à assistance électrique	3	70 000 €	558 292 €
		Ecologie		DETR 2021 – Aménagements cyclables – Cheminements doux	6	250 000 €	1 021 037 €
5	Agir pour une eau de qualité et en quantité	Ecologie	Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Programme d'intervention des agences de l'eau #1	3	1 062 989 €	1 712 986 €
		Ecologie	Territoires – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	DSIL 2020 – Réseaux d'assainissement et d'eau potable	6	822 042 €	4 721 731 €
		Ecologie		DETR 2021 – Réseaux d'assainissement et d'eau potable	9	869 000 €	3 933 995 €
6	Tendre vers une meilleure autonomie énergétique du territoire	Ecologie	Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique 2021)	55	4 757 415 €	17 557 413 €
		Ecologie		DSIL 2020 – Rnovation énergétique de bâtiments publics – photovoltaïque, énergies renouvelables	46	4 145 800 €	19 637 445 €
7	Concilier préservation de la biodiversité et du patrimoine, anticiper des submersions marines	Ecologie	Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Aires protégées OFB	3	2 300 000 €	2 780 000 €
		Ecologie		Mer et littoral	4	184 750 €	Non connu
		Ecologie	Mer	Conservatoire du littoral	1	270 000 €	1 300 000 €
		Ecologie	Territoires	DSIL 2020 – Rénovation de sites patrimoniaux et touristiques	14	1 227 132 €	5 213 824 €
		Ecologie		DETR 2021 – Rénovation de sites patrimoniaux	2	105 000 €	509 930 €
		Ecologie		Modernisation des centres de tri recyclage (Fonds "économie circulaire")	1	62 000 €	127 450 €



8	Soutenir et développer l'économie circulaire	Ecologie	Economie circulaire et circuits courts	Tri à la source, collecte et valorisation des biodéchets	1	33 845 €	48 350 €
		Ecologie		Plan de soutien exceptionnel au réseau de réemploi et de réutilisation	4	28 751 €	Non connu
		Ecologie	Territoires	DSIL 2020 – Extension et mise aux normes de déchetteries	2	312 000 €	979 000 €
		Ecologie		DETR 2021 – Extension et mise aux normes de déchetteries	1	140 000 €	700 000 €
Dossiers en cours d'instruction à ce jour (17 juin 2021)			Territoires	DSIL Classique 2021		2 837 063 €	
TOTAL					277	45 590 743 €	184 906 148 €



Annexe 4 - Contributions spécifiques des services et opérateurs de l'État

L'agence nationale de cohésion des territoires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des territoires),
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des prestataires privés.



La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux



1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'État en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).



3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.



Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- D'infrastructures de transport ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'État, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'État et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.



France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'État et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.



La direction régionale aux affaires culturelles de Bretagne (DRAC)



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les principaux enjeux que porte globalement la DRAC sur le département du Finistère sont les suivants :

- 1) Restaurer, protéger et valoriser le patrimoine
- 2) Généraliser l'éducation artistique et culturelle et atteindre l'objectif du 100%
- 3) Poursuivre le maillage du territoire en matière de lecture publique et mieux structurer le réseau existant
- 4) Veiller à assurer la présence d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du département notamment grâce au déploiement du dispositif des Micro-folies et au soutien des politiques culturelles portées par les EPCI, particulièrement en milieu rural
- 5) Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre et/ou le développement de politiques locales en particulier autour des enjeux de lecture publique et d'EAC. Il s'agit notamment de développer une politique de contractualisation pluriannuelle avec les EPCI, dans le cadre d'un partenariat plus global avec le Conseil départemental et le Conseil régional.



L'établissement public foncier de Bretagne



L'EPF peut accompagner les collectivités en apportant son ingénierie sur les problématiques foncières de renouvellement urbain.

Il peut cofinancer des études qui intègrent un volet foncier, des approches de type référentiel foncier ou des études pré-opérationnelles.

Il a vocation à réaliser du portage foncier (acquisitions, déconstruction, réhabilitation des sols) pour soutenir prioritairement des opérations de logement en renouvellement urbain.

Pour cela il conclut des conventions spécifiques avec les collectivités.



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public de l'État, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.

Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

6 missions :

- Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Collecter les redevances
- Financer des projets territoriaux
- Sensibiliser les citoyens
- Soutenir les actions de solidarité internationale

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires eu égard des enjeux de dégradation des masses d'eau Cours d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).



Annexe n°5 – Soutien du Plan de relance (Département du Finistère Juin 2021)

VOLET SOUTIEN DU PLAN DE RELANCE Département du Finistère (mise à jour du 17/06/2021)					
Axe du plan de relance (from Tous les dispositifs (par ordre des mesures))	Sous-axe du plan de relance (from Tous les dispositifs (par ordre des mesures))	Dispositif (from Tous les dispositifs (par ordre des mesures))	Nombre de dossiers lauréats	Subvention accordée	Montant projet
Cohésion	Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle (SI APART) - demande en ligne	71 857	261 771 097 €	
Cohésion	Sauvegarde de l'emploi	Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs	21 403	307 819 409 €	
Cohésion	Sauvegarde de l'emploi	FNE Formation	2 083	1 288 432 €	
Cohésion	Jeunes	Aide à l'embauche des apprentis	4 185	783 309 €	
Cohésion	Jeunes	Garantie jeunes	988		
Cohésion	Jeunes	35 000 places supplémentaires dans l'IAE	21	783 309 €	
Cohésion	Soutien aux personnes précaires	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	9	412 686 €	3 039 423 €
Cohésion	Soutien aux personnes précaires	Versement à la rentrée 2020 de 100 euros	33 400	6 027 000 €	
Ecologie	Rénovation énergétique	MaPrimeRénov'	8 838	23 506 645 €	72 558 197 €
Compétitivité	Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production (TFPB, CVAE, CFE)	8 240	88 572 751 €	
Compétitivité	Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	547	273 500 €	
TOTAL			151 571	691 238 138 €	75 597 620 €